**COMMUNE DE MONTREUX**
**Procès-Verbal PROVISOIRE**
**Séance du 2 février 2022**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Président:** | **M.** | **Vincent** | **HALDI** |
| **Secrétaire:** | **Mme** | **Céline** | **MORIER** |
| **Scrutateurs:** | **M.** | **Catherine** | **MOREL** |
| | **M.** | **Samuel** | **ROCH** |
| **Huissier:** | **M.** | **Jean-Michel** | **TALON** |
| **Huissier suppléant:** | **M.** | **François** | **BAEHNI** |

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 février 2022 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

## 2. Communications du bureau :

2.1 relative au déroulement de la séance du 2 février 2022 ;

2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Jessica Ruedin « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes ». (Date de la commission : mercredi 9 février 2022, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

## 3. Correspondance

## 4. Communication de la Municipalité

4.1 relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.

## 5. Rapports des commissions

5.1 sur le préavis No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;

5.2 sur le rapport-préavis No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes ». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;

5.3 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Romain Pilloud : « Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ». (Rapp. M. Yanick Hess) ;

5.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal ». (Rapp. M. Lionel Moyard).

## 6. Préavis de la Municipalité

6.1 No 01/2022 relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera. (Date de la commission : lundi 7 février 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

## 7. Développement des motions et des postulats

*7.1 Motion de Mme Claudia Hischenhuber intitulée : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique »*

*7.2 Postulat de Mme Antoinette Loup intitulé « Une croissance infinie est une folie »*

*7.3. Postulat de Mme Anna Krenger intitulé « Harcèlement de rue à Montreux »*

*7.4. Postulat de M. Lionel Moyard intitulé « Pour un tri sélectif plus proche des habitants »*

## 8. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

*8.1 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée « Tourner à droite cycliste au feu rouge »*

*8.2 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée « Devoirs surveillés »*

*8.3 Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée « Recyclage des briques alimentaires »*

*8.4 Interpellation de M. Christian Fürst intitulée « Pollution massive de la Baye de Clarens »*

*8.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée « Eclaircissements de la communication relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir »*

*8.6 Interpellation de M. Mathieu Ehinger intitulée « Comm' PACom »*

## 9. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Je vous souhaite la bienvenue dans la salle historique du Conseil communal de l'Aula du Collège Montreux Est, les perspectives annoncées d'allégement en matière de restrictions sanitaires nous offrant bon espoir de pouvoir y siéger jusqu'à la fin de cette année politique.
Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2022, ceci même si le délai d'usage est très légèrement dépassé

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominal pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 84 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

**Présences**
**84** conseillères et conseillers sont présents.
Ont fait excuser leur absence : Mmes Marie Solène Adamou Moussa, Valérie Calderini, Susanne Cornaz, Carolanne Feissli, Stanislava Pampurik, Laurence Sierro
MM. Olivier Blanc, Eric Blazquez, Bruno Femia, Kelvin Kappeler, Christophe Lombardo, Florian Manzini, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Fabien Willemin, Frédéric Willemin.

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également de respecter les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible, tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Avant d'ouvrir cette séance et, tel que je vous l'ai signifié lors de la séance précédente, je vous propose de modifier l'ordre du jour en y faisant figurer les droits de propositions déposés en lien avec celui-ci.

Nous avons reçu les titres des motions suivantes, elles seront développées lors de la séance du 2 mars 2022 :

Motion de M. Tal Luder intitulée : « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux ».

Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grand-Prés »

Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Des mesures pour lutter contre les lits froids »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

*7.1 Motion de Mme Claudia Hischenhuber intitulée : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique »*

*7.2 Postulat de Mme Antoinette Loup intitulé « Une croissance infinie est une folie »*
*7.3 Postulat de Mme Anna Krenger intitulé « Harcèlement de rue à Montreux »*
*7.4 Postulat de M. Lionel Moyard intitulé « Pour un tri sélectif plus proche des habitants »*

*8.1. Interpellation de M. Quentin Talon intitulée « Tourner à droite cycliste au feu rouge »*
*8.2. Interpellation de M. Quentin Talon intitulée « Devoirs surveillés »*
*8.3. Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée « Recyclage des briques alimentaires »*
*8.4. Interpellation de M. Christian Fürst intitulée « Pollution massive de la Baye de Clarens »*
*8.5. Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée « Eclaircissements de la communication relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir »*
*8.6. Interpellation de M. Mathieu Ehinger intitulée « Comm' PACom »*

Je soumets cette modification de l'ordre du jour au vote.
L'ordre du jour modifié est adopté par :
69 OUI
3 NON
4 abstentions

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 2 février 2022

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

**M. le Président**
En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de décembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 15 décembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

**Le procès-verbal est accepté par 78 OUI, 0 NON, 1 abstention**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

### 2.1. relative au déroulement de la séance du 2 février 2022 ;

**M. le Président**
Les documents détaillant les mesures de protection à prendre, dans le cadre de cette séance, ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; ceci même lors de vos prises de parole, qui se feront à l'aide du micro depuis votre place ;

- Les présidents-rapporteurs liront les conclusions de leur rapport à la tribune, à ma droite, en conservant leur masque.

- Les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis leur places respectives à l'aide du micro ;

- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

**Concernant l'accès au réseau Wi-Fi pour cette salle :**
Certains d'entre vous nous ont fait part de leur impossibilité à se connecter.
Nous avons fait le nécessaire auprès du centre informatique communal.
Je prie les conseillers qui rencontrent encore des difficultés pour accéder au réseau de bien vouloir le faire savoir à Mme Morier.

### 2.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Jessica Ruedin « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes ».

(Date de la commission : mercredi 9 février 2022, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

<u>Président (PLR) :</u> M. Angelo Giuliano
<u>Membres :</u> Mmes Geneviève Brunner, Catherine Morel, Jessica Ruedin, Laetitia Sivis
MM. Matthieu Burkhart, Mario Gori, Romain Pilloud, Pascal Rossier, Quentin Talon.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Mark (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe PLR est d'avis qu'il faut maîtriser la circulation et la mobilité en toutes circonstances, autant que possible, même lors de grandes manifestations. Or, lors du dernier marché de Noël, nous avons tous constaté que la situation n'était pas sous contrôle, plus spécifiquement certains soirs et pendant les week-ends. Nous comprenons certes que cette situation particulièrement chaotique était partiellement liée au contexte pandémique, qui a limité les possibilités de planification et

d'intervention, mais il est temps maintenant de trouver des solutions coordonnées et efficaces.

Certaines pistes évoquées par la motionnaire sont prometteuses et le groupe PLR se réjouit de les débattre en commission. Par contre, nous n'accepterons jamais que les coûts de la mise en œuvre des futurs plans de mobilité soient entièrement mis à la charge des organisateurs.

En effet, Montreux vit du tourisme. Nous devons maîtriser le trafic automobile, tout en maintenant des manifestations utiles pour assurer nos emplois sur place, ici et maintenant. En effet, sans le secteur de l'accueil et du tourisme, il ne resterait pas grand-chose de notre tissu économique. Or, une ville-dortoir poserait de nouveaux soucis de mobilité !
Concrètement, nous souhaitons que la commune apporte des connaissances, de la coordination et des moyens pour créer des plans de mobilité adaptés et équitables entre les différentes manifestations. Dans ce but, un partenariat doit être mis en place avec les organisateurs. Leur adresser une simple obligation de procurer des plans de mobilités n'est pas opportun.

Il faut transformer les difficultés contemporaines en opportunité pour toutes les parties. Le groupe PLR souhaite, par conséquent, que la solution qui sortira de cet hémicycle règle autant que possible les difficultés en matière de mobilité que nous rencontrons lors de grands events, dans l'intérêt de tous, tout en tenant compte de la pérennité de ces manifestations.

Nous serons particulièrement vigilants au sujet de ce dernier aspect, qui est aussi un des facteurs clés de notre développement sociétal.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour Montreux Libre, nous invitons la commission à intégrer, dans les réflexions, le plan de mobilité que la population attend pour le Centre des Congrès, car avec le deuxième projet qui a été accepté, nous nous sommes engagés pour ce dernier.
Je pense qu'il faut regarder ces plans de mobilités dans leur intégralité et pas un plan après l'autre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 3. CORRESPONDANCE

**M. le Président**
J'ai 2 courriers à vous communiquer :

1. Le 1er courrier est une lettre recommandée de M. Fréderic Cuttone à Clarens :
   Ce Monsieur m'a écrit pour me faire part de récrimination envers un membre du personnel communal, employé de la commune de Montreux qui travaille au cimetière de Clarens. Ce courrier étant de compétence municipale, je ne vous en ferai pas lecture ce soir.

   Mme Gote était en copie de ce courrier, la Municipalité m'a assuré se saisir de cette affaire et qu'elle donnera une réponse à ce courrier.

Cette lettre est évidemment à disposition de tous les conseillers qui souhaiteraient la lire.

2. Le 2ème courrier émane de la Fédération Suisse des Parlement des Jeunes (FSPJ) sollicitant un soutien financier, afin de sensibiliser les jeunes citoyens à s'engager en politique. Ce courrier sera transmis à tous les conseillers par mail. annexe 1

Le 2ème courrier sera joint au PV.

## 4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.

**M. le Président**
Vous avez reçu, avec l'enveloppe, une communication municipale : « relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir ».
La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire ?

**M. Olivier Gfeller, Syndic,**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une information à vous transmettre concernant la communication municipale que nous vous transmettons en début d'année concernant l'état des motions, postulats, interpellations, propositions et pétitions. Nous n'avons pas pu finaliser ce document pour cette séance, mais il sera joint à l'enveloppe du prochain Conseil du 2 mars 2022.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**5.1 sur le préavis No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite vous annoncer le dépôt d'un amendement, que je déposerai le moment venu.

**Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste remercie la Municipalité et l'administration communale pour le travail réalisé pour l'élaboration de la nouvelle version du préavis concernant l'extension du collège Montreux Est.

La grande force de ce projet est de créer un complexe scolaire qui réunit sur un même lieu le bâtiment historique et le nouveau bâtiment. Ce projet offre un programme de

construction permettant de répondre de manière optimale aux besoins actuels de l'enseignement, aux nouvelles directives cantonales ; il inclut également tout le dispositif lié à l'accueil parascolaire et de plus, il est maximal d'un point de vue énergétique et environnemental.

Sa réalisation permettra de mettre un terme à l'enseignement dans des portakabins qui répondent certes à un besoin d'urgence, lorsqu'il faut faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, mais qui ne peut être que provisoire tant ces containers contribuent à diminuer la qualité de l'environnement de travail des élèves et des enseignants.

Nous relevons également que le programme de construction prévoit une passerelle pour aller d'un bâtiment à l'autre. Ce cheminement permettra, notamment, d'éviter en partie que les élèves transitent par l'avenue de la Gare ce qui améliorera à la fois la sécurité et le flux des personnes circulant entre les deux bâtiments.

Nous saluons le traitement par des préavis séparés des questions liées au déménagement des services de l'urbanisme et des travaux public et celui de la mobilité. Nous avons espoir que cette dernière sera traitée en adéquation avec les impératifs générés par ce complexe scolaire, notamment celui de la sécurité des élèves aux abords de la route, celui de la dépose des enfants par un certain nombre de parents ainsi que celui d'une augmentation conséquente des places de parc pour les vélos aux abords des deux bâtiments.

Et enfin, nous sommes satisfaits de constater que ce nouveau préavis a permis d'apporter une plus-value par rapport au projet initial qui prévoyait notamment la minéralisation des espaces extérieurs. Le projet actuel y renonce au profit du maintien de la végétalisation du parc adjacent répondant ainsi aux exigences communales en matière d'environnement.

Le groupe socialiste acceptera les conclusions et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre refusera à une large majorité le préavis présenté.
En effet, nous constatons que, malgré les nombreuses interventions, en séance de commission, au conseil et dans le cadre de la séance de consultation sur ce sujet, la Municipalité n'a pas résolu, ou tenu compte, des problèmes suivants :

- La problématique de la mobilité autour de ce nouveau centre que représentent l'extension du collège et des trois salles de gymnastiques n'a pas été traitée. Or, il s'agit d'un aspect essentiel d'un projet d'une telle ampleur.

- La problématique de la salle triple, véritable verrue qui défigurera la vieille ville, aurait dû être prise en compte et amener la Municipalité à modifier son projet d'extension, afin d'intégrer dans les soubassements une des trois salles de gymnastique, ce qui aurait été une énorme amélioration urbanistique de l'ensemble du projet.

- La réalité doit être dite avec clarté : la transformation du parc en préau va, de facto, supprimer l'essentiel du caractère du parc, qui sera profondément défiguré

par les barrières qui devront être posées pour répondre aux normes de sécurité d'un préau, avec, de plus, une limitation d'accès du public importante.

- La passerelle est en soi une atteinte grave à toute l'esthétique urbanistique de cette partie de notre ville, quel que soit l'artifice artistique qui pourrait prétendument en améliorer la qualité.

- Enfin, relevons tout de même un point positif : nous saluons le fait que la question du lieu d'accueil du service de l'urbanisme ne fasse plus partie du préavis.

Nous vous remercions de votre attention.

**M. Cédric Blanc (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
L'objet qui nous est soumis ce soir est le fruit d'une réflexion approfondie sur la réelle capacité de notre commune à répondre aux besoins scolaires en 2022.
Quelle commune ne connaît pas cet enjeu dans notre canton et ailleurs ? La réalisation de ce nouveau bâtiment scolaire a un coût certain. Nous en avons tous conscience et cet objet s'inscrit parmi les réalisations d'importance pour lesquels notre commune a décidé de s'investir et d'investir durant la présente législature.

Au moment de se prononcer et de s'engager concrètement dans la réalisation de cette construction à forte valeur ajoutée, le groupe PLR salue unanimement la qualité de l'analyse portée par notre autorité municipale avec la direction des écoles afin de répondre aux besoins de scolarisation des élèves montreusiens. La nécessité de proposer des locaux adaptés et fonctionnels ne questionne plus personne aujourd'hui. Il s'agit de considérer cet engagement pour la formation de notre jeunesse comme un investissement direct pour notre futur. Beaucoup parmi nous ont encore des souvenirs de leur passage dans leur école et plus particulièrement sur ce site scolaire de Montreux-Est. Nos élèves ont besoin de locaux rapidement. Nous ne pouvons plus prolonger leur accueil dans des locaux provisoires, qui durent, qui coûtent malgré tout et sacrifier ainsi encore plusieurs volées d'écoliers. Le confort des professionnels de l'école doit aussi être considéré afin de leur permettre de poursuivre leur mission d'enseignement dans un cadre idéal. Certes, l'environnement proposé sur le site de la rue de la Gare n'offre que peu d'alternatives. Dans ce sens, nous saluons les efforts consentis afin d'aboutir à une meilleure solution possible. Il s'agit d'une chance à saisir aujourd'hui et de construire pour le futur.

Le groupe PLR encourage ainsi vivement notre conseil à se prononcer en faveur du projet présenté dans toute sa dimension compte tenu également des ajustements apportés aux versions antécédentes du projet.

Par cette prise de position unanime, nous affirmons notre souhait de favoriser la formation scolaire de nos élèves selon les critères les plus actuels à savoir un environnement d'apprentissage sécurisé et bénéficiant d'outils technologiques et pédagogiques contemporains ainsi que d'espaces permettant de vivre la journée continue dans les meilleures conditions.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons d'accepter le préavis tel que présenté.
Merci de votre attention

**M. Lionel Moyard (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe des Verts soutiendra ce projet, même s'il regrette que le plan de mobilité ait été retiré de ce dernier.

Pour nous l'emplacement est bon, peut-être pourrait-il être meilleur, mais la prise en charge des élèves est, pour nous, un aspect prioritaire, c'est pour cela que nous ne nous opposerons pas au projet.

**M. Pierre Loup (DA)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le projet de cet établissement scolaire est acceptable en tant que tel, car dissocié de la salle triple qui n'est pas nécessaire à mes yeux.
En aparté, en discutant avec certains membres de la Municipalité, ils l'admettent eux-mêmes, deux salles suffisent.

Maintenant, si c'est pour nous faire manger le gâteau par petite dose, en les dissociant l'un de l'autre, je trouverais cela regrettable.
Ce premier morceau est nécessaire, mais je demande à la Municipalité s'il faudra obligatoirement accepter les salles de gym par la suite ?

Certains points posent problème, comme par exemple la mobilité autour du collège.
Pour finir, je pense que je vais m'abstenir lors du vote.

**M. Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Si vous me permettez M. le Président, je souhaite juste, avant de traiter les amendements, répondre aux questions de M. Loup.

Je ne sais pas avec quel Municipal il a eu l'occasion de discuter et peut-être que les informations n'étaient pas claires, mais les trois salles sont nécessaires. Aujourd'hui les besoins sont déjà avérés pour plus de deux salles, nous avons donc déjà besoin de trois salles, même si la 3ème ne sera pas immédiatement utilisée en permanence. Nous ne créons pas, avec le projet de salle triple, des salles surnuméraires ou des réserves pour plus tard.

Je me permets également de corriger un point, le projet de salle triple a d'ores et déjà été voté par le Conseil communal. Il n'y a donc plus de décision politique à prendre pour ce projet.
Je souhaitais vous transmettre ces informations et pour le reste, les questions ayant déjà été traitées en commission, je vous propose M. le Président de passer aux éventuels amendements.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose mon amendement et je souhaite développer mes arguments avant de le lire. [projection à l'écran de l'image ci-dessous].

Je propose d'agir sur la passerelle que je souhaiterais supprimer du projet. À mon sens, cette zone qui va de la fourche près du collège de Vernex jusqu'à la sortie, avant d'entrer dans la zone 30 des Planches est surtout empruntée par les écoliers durant les horaires scolaires. Il n'y aurait pas besoin d'utiliser cette passerelle durant la nuit, ni les jours fériés, ni les week-ends ou pendant les vacances scolaires.
Avoir une passerelle permanente n'est pas la meilleure solution. Ce que je propose serait plutôt d'avoir des feux intelligents et informatisés qui seraient synchronisés avec les horaires des écoles ou qui pourraient être télécommandés par les professeurs. Lorsqu'il serait vraiment nécessaire d'avoir toute cette zone à disposition des élèves, l'on pourrait activer ce dispositif et pacifier la zone pour les quelques minutes nécessaires au passage des élèves.

Le reste du temps, cette rue, qui est quand même passante pour le trafic qui descend de l'autoroute pour aller en ville, ne serait pas limité de quelque manière que ce soit.

Je dépose l'amendement suivant :
*Ajouter au point 1 des conclusions du préavis les sous-points suivants :*
*1.1) de retirer du projet la construction de la passerelle de liaison tel que décrit au point 4.28 du préavis*
*1.2) de réduire le montant en faveur du pourcent culturel à 0 (zéro) Frs*

*1.3) de renoncer à toute démarche visant à instaurer une zone 30 km/heure sur la rue de la Gare*
*1.4) d'inclure au projet l'étude de la construction d'un dispositif de pacification du trafic par un système de feux intelligents et informatisés synchronisés avec les horaires des écoles*

Concernant le point 1.2, j'ai mis la réduction à zéro du pourcent culturel, car s'il n'y a plus de passerelle il n'y a plus besoin de la décorer et donc d'investir dans ce poste.
La zone 30 découle aussi du fait que si la zone est pacifiée informatiquement, il n'est plus nécessaire de la laisser à 30km/h en permanence.

*M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Luder.*

**M. Romain Pilloud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement déposé par le groupe UDC pour supprimer la passerelle, d'autant que cet amendement propose également de renoncer à toute mesure de modération de vitesse.
Les enfants et les adolescents qui pourront profiter de ce nouveau collège passeront de classe en classe toute la journée, afin d'assister à des cours.
Pouvons-nous raisonnablement penser que des centaines de traversées par jour sur une route à 50km/h permet d'assurer la sécurité des élèves ?
Les feux intelligents, dont le groupe UDC parle ne permettront en aucun cas d'assurer la sécurité de la traversée pendant toute la journée. Et, aussi étonnant que cela puisse paraître, l'UDC nous propose en plus une solution qui empêche toute fluidification du trafic. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

**M. Yanick Hess (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Supprimer la passerelle est un grand risque de dénaturer l'entier du projet, le seul avantage que j'y vois est de moins dénaturer le paysage.
Le projet sans passerelle serait comme un avion sans roue : il vole, mais ne peut pas atterrir !
Mettre des feux serait comme fermer l'aéroport lorsqu'un seul avion se pose ! Un non-sens, je rajoute que je ne suis pas sûr, au niveau de la légalité vis-à-vis de la circulation, que nous puissions fermer un axe de cette manière.
De plus, tout retard sur ce projet pénalisera, non seulement les élèves de Montreux-Est, mais aussi ceux de Montreux-Ouest car nous nous trouvons toujours dans un manque de locaux pour l'entier des élèves de notre commune.
Je vous remercie de votre attention et je vous invite à refuser cet amendement.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les intervenants précédents ont rappelé l'importance d'assurer des bonnes conditions d'éducations pour nos enfants, bien entendu Montreux Libre est d'accord avec cette vision et nous avons une grande responsabilité de ce point de vue-là.
Une autre des grandes responsabilités que nous avons, vis-à-vis des générations futures, c'est d'éviter les aberrations urbanistiques et les horreurs qui sont aujourd'hui prévues, notamment avec la salle triple qui est liée à l'extension du collège et qui va défigurer pour 100 ans cette partie de la ville.
Les générations futures nous poseront la question : « Comment avez-vous pu faire une horreur pareille en 2022 ? Comment avez-vous pu voter un projet architectural aussi épouvantable dans un endroit de la Vielle-ville qui nous tient à cœur ? »

L'ambivalence du projet se trouve là, nous voulons régler rapidement un problème d'accueil scolaire et pour cela nous sommes prêts à valider deux projets qui ont été saucissonnés. Le projet aurait dû être présenté en un seul bloc pour nous permettre de dire jusqu'au bout et en une seule fois si sur le plan urbanistique il était acceptable. Le projet a été coupé en deux et l'on veut nous faire avaler deux mauvais projets un peu moins grands, c'est cela le drame.
Si le Conseil accepte ce projet, nous ne pourrons plus jamais dire que nous avons évité les erreurs urbanistiques que nos prédécesseurs ont faites, comme par exemple au bord du lac, avec la tour, avec la rénovation du bas de la place du marché qui est une simple horreur architecturale. Nous aurons aussi notre totem horrible et nous ne serons pas fiers.
C'est pour cela, qu'à titre personnel, puisque c'est un pis-aller, je soutiendrai néanmoins la proposition de M. Luder.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à M. Pilloud, je suis étonné qu'il évoque plusieurs centaines de traversées par jour dans cette zone. Cela fait longtemps que je ne suis plus sur les bancs de l'école, mais il me semble qu'il y a 6 ou 8 périodes scolaires journalières.
S'il s'agit d'arrêter le trafic ou de le pacifier pour des périodes très courtes - de plus, je le répète, il n'y a pas d'école la nuit, ni le week-end, ni les jours fériés et pendant les vacances scolaires - Nous avons une passerelle qui serait là tout le temps, pour une utilisation qui, elle, ne serait pas permanente, loin de là !
Le fait d'avoir une zone que nous pouvons pacifier dynamiquement avec l'aide de l'informatique, cela permet de ne pas poser un dispositif qui, même quand ce n'est pas nécessaire, empêche la circulation d'aller à la vitesse maximale autorisée par la Confédération (l'OFROU).
Quand on me dit que l'on ne sait pas si c'est possible de faire cela sur ce segment, nous pouvons pourtant lire dans le rapport que la Municipalité avance avec des discussions pour placer toute la zone en zone 30, alors que c'est une route qui est limitée à 50km/h.
Accepter mon amendement pour étudier la possibilité de faire autre chose que la passerelle, cela ne mange pas de pain et cela n'empêche pas la Municipalité de revenir en disant que c'est trop compliqué, ou qu'elle a approché un constructeur pour trouver une solution innovante.
Pour une fois, nous pourrions éviter de faire à Montreux tout ce qui est le plus cher et le plus moche.

**M. Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Brièvement, car des réponses ont déjà été apportées ce soir à ces amendements, je vous confirme, au besoin, que la Municipalité s'oppose à ces amendements.
Si la Municipalité propose cette passerelle, c'est parce qu'elle est nécessaire, comme le rappelait M. Hess, à la bonne vie du site scolaire tel qu'il est conçu. Et ceci quand bien même cette passerelle sera peu utilisée pendant les vacances, nous en convenons.
Je ne reviens pas sur les autres détails, mais précise notamment que si vous estimez que le projet d'extension scolaire est bon, à l'exception de la passerelle, je pense alors que la suppression du pourcent culturel est inadaptée. Je vous rappelle que votre Conseil a indiqué récemment qu'il souhaitait que la Municipalité propose ce pourcent culturel dans les projets de construction communale, c'est pour cela que nous l'avons proposé. Suite aux consultations que nous avons eues avec les groupes, il nous

paraissait intéressant de cibler ce pourcent sur la passerelle, mais s'il n'y avait pas eu ce projet de passerelle, ce pourcent culturel aurait quand même été proposé et utilisé autrement.
M. Gétaz a longuement critiqué ce projet et son absence de vision. Excusez-moi M. Gétaz, mais je me permets un petit plaisir en lisant vos propos de 2019, à savoir quand le crédit d'étude pour l'extension scolaire a été voté, à une époque où le projet de salle triple était déjà connu et son crédit d'étude déjà voté : *« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*
*Montreux Libre votera oui à ce préavis d'étude pour la construction d'une annexe du collège Montreux-Est.*
*Nous pensons que la proposition municipale est excellente à plusieurs titres :*
*Elle maintient au centre ville la fonction d'enseignement de nos enfants, ce qui est une garantie de vie pour ce centre ville.*
*Montreux Libre veut des quartiers vivants et ne souhaite donc pas qu'un collège soit construit à l'extérieur de la ville... »*

**M. Gaëtan Cousin (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite ajouter un élément concernant les feux de signalisation, ces derniers n'empêcheront pas les accidents. Nous avons quand même affaire à des enfants parfois turbulents qui peuvent se bousculer, etc...
Les seules mesures qui sont vraiment sûres, sont la passerelle et à terme une modération de la vitesse sur ce segment. Pour moi cet amendement est une aberration.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis complètement choqué de voir M. Walther sortir, comme cela, un extrait d'une prise de position.
Depuis le début nous avons dit qu'effectivement que nous voulions l'animation du centre ville, que nous sommes d'accord sur la qualité de la position du site.
J'ai fait partie de la commission qui a étudié le préavis pour le crédit d'étude, mais depuis le début nous avons dit qu'il y avait des problèmes d'esthétique.
Nous nous battons pour des questions d'esthétiques urbanistiques. Il est facile d'utiliser un autre argument. Ce soir, j'ai dit en fin d'intervention que nous voyons un élément positif dans ce préavis puisque vous avez déconnecté la question du relogement du service d'urbanisme, alors une prochaine fois vous allez me sortir ce point en me disant « regarder vous étiez pour ».
Cette manière de faire M. Walther, si c'est comme cela que vous voulez créer le dialogue entre le Conseil et la Municipalité et bien je pense que nous sommes mal partis pour la législature.
La réalité c'est que nous avons été constants sur ce problème d'urbanisme, de qualité et de défiguration de l'entrée de la vielle ville. Vous pouvez ressortir toutes mes prises de parole, mais la prochaine fois vous les lirez du début à la fin, comme cela, nous verrons exactement ce qui a été dit.

**M. Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas lu la suite de la prise de parole de M. Gétaz, mais elle allait dans le même sens. M. Gétaz, je souhaitais simplement rappeler, et je prends note que vous ne trouvez pas cela élégant, que vous avez critiqué la vision urbanistique et le développement de ce quartier de la commune en expliquant que ce projet n'était pas bon parce qu'il était intégré à un projet de salle triple. Or vous l'avez soutenu de

manière claire, ce que montre l'extrait que j'ai lu, et ceci à un moment où tout était connu, tant dans les volumes à bâtir que les grands enjeux esthétiques.
De dire simplement maintenant que la vision esthétique est erronée et que vous l'avez toujours combattue, je ne le lis pas dans votre prise de parole. Peut-être que vous avez une manière de mener un combat, plus subtile que le mienne et que je n'ai pas compris cela dans les propos cités. Ainsi, je m'excuse si j'ai mal compris vos propos qui me paraissaient explicites en faveur des projets scolaires présentés par la Municipalité.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Même si le sort de mon amendement semble déjà scellé, ce n'est pas grave, il faut toujours proposer ses idées jusqu'au bout.
J'aimerais demander à M. Cousin s'il a des statistiques du nombre d'accidents qui ont eu lieu les 10 dernières années sur cette zone d'école.
Je pense que cela aurait fait les gros titres et il ne me semble pas avoir lu qu'il y avait eu une hécatombe ou une série de catastrophes.
Nous sommes toujours en train d'invoquer la sécurité dans tous les sens, mais nous n'avons quand même pas affaire à des élèves stupides il me semble ?
Nous parlons d'un collège secondaire, les élèves n'ont pas 4 ans et il s'agit de quelques traversées par jour.
Je pense que vous surprotégez les jeunes générations, il faut quand même leur laisser une certaine responsabilité. Dans ce cas, il faut supprimer les patrouilleurs scolaires - parce que c'est dangereux - il faut enlever toutes les voitures, il faut tout cloisonner, mettre une barrière pour que les élèves ne se jettent pas en bas, nous allons vers un hygiénisme et une sécurisation à outrance.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aurais voulu pouvoir dire oui à cet amendement s'il s'était limité à chercher des alternatives à cette passerelle qui va défigurer l'entrée dans la vielle ville, mais hélas l'amendement va beaucoup trop loin pour restreindre la vitesse et sur d'autres points. Je m'abstiendrai pour cette raison et je le regrette.

**M. Jacqueline Pellet, Municipale**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite revenir sur le nombre de traversées journalières de cet endroit qui sont loin d'être négligeables, pour la simple et bonne raison que les enfants ne commencent et ne terminent pas au même moment et circulent aussi pendant les heures pour changer de salle. Nous avons de plus un collège, Vernex, qui se trouve aussi dans le même secteur et qui nécessite le suivi et l'accompagnement de petits enfants, aussi bien le matin, entre midi et deux heures, les enfants vont aussi au « Point » et ils traversent également, par conséquent il ne s'agit pas de quelque chose de négligeable.

**M. Romain Pilloud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je serai bref, puisque M. Luder demande malgré tout des statistiques, nous noterons notamment que les zones 30km/h permettent de diminuer le nombre d'accidents de 25 à 30%. Comme l'a rappelé M. Cousin, nous faisons face à des enfants de tous âges qui se bousculent et je ne crois pas que si nous avons un enfant qui tombe sur la route et qui se fait écraser par une voiture nous pouvons parler de responsabilité individuelle.

**Mme Christine Menzi (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Sécurité des enfants, il est certain que celle-ci nous tient à cœur !
Je trouve que le bas de la rue de la gare est beaucoup plus dangereux pour les enfants. En effet, les automobilistes passant à la rue de la gare sont, à mon avis, toujours attentifs aux enfants aux alentours de l'école, ce qui n'est plus le cas en dessous du carrefour.
Est-ce que les enfants emprunteront cette passerelle ? Quel est l'âge de ces enfants ?
Je suis tout à fait d'accord avec le problème de l'esthétique qui est vraiment à revoir.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Madame Pellet, je ne savais pas qu'il y avait autant de population qui allait utiliser cette passerelle, je pense que j'aurais mieux fait de proposer des feux de signalisation dans la passerelle ! Cela m'a l'air d'être vraiment une autoroute à élèves, avec 1,50 m de large, je me réjouis de voir cela.

**M. Vincent Tschopp (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Personnellement, je pense qu'il y a deux soucis :

1. Est-ce que tous les élèves, mêmes ceux qui seront dans les classes du rez-de-chaussée, auront l'obligation de monter à l'étage pour emprunter cette passerelle ou pas ? Sinon nous nous retrouverons avec deux flux, un dans la rue et un sur la passerelle.
2. Comme je l'avais déjà dit en commission à l'époque, lorsque les élèves traversent, la circulation se ralentit très fortement, voir se retrouve à l'arrêt. Personnellement cela fait 30 ans que l'on me demande d'assurer la sécurité à cet endroit-là et je n'ai pas souvenir d'avoir géré un seul accident de circulation à cet emplacement, ni d'avoir constaté de grosses problématiques au niveau de la sécurité des enfants.

Le souci pourrait se trouver lorsque très peu d'enfants traversent, mais ce serait le seul moment, car si vous regarder au moment de la sortie des écoles actuellement, il y a un tel flux d'enfants que tout se fige et tout le monde roule à 10km/h.
Pour ma part concernant le 30km/h, je suis pour que nous passions cette zone en 30km/h, nous y avons déjà mis des ralentisseurs à paliers verticaux dans le but de ralentir les véhicules.
Les gens qui me disent que les enfants risquent de se faire shooter parce que les gens roulent à 50km/h, j'aimerais voir qui passe à 50km/h à cet endroit-là actuellement.
De plus, pour rappel, Lausanne est passé en vitesse généralisé à 30km/h de nuit, ce que notre Municipalité nous a dit qu'elle allait mettre en place rapidement une fois que Lausanne l'aurait fait, je pense que cela sera mis en place rapidement à Montreux.
Dans l'élan, je pense qu'une zone 30km/h, à cet endroit-là, nous sera proposée et au final sur des courtes distances, pour des lieux tels que ceux-ci, cela ne changerait absolument rien pour personne.
Vous avez la courbe avant d'accéder à cette zone qui, de toute façon, vous fait ralentir à 10-15km/h, vous avez le carrefour Lecoultre plus bas qui lui aussi fait ralentir à 10-15km/h, personne ne serait perdant. Pour ma part la passerelle est totalement inutile et une zone 30km/h serait des plus logique à cet endroit-là.

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En matière de sécurité je ne suivrai pas l'ironie de M. Luder, je tiens simplement à apporter deux précisions :
La passerelle et la traversée de la route ne sont pas de même nature.

1. La passerelle permet le passage des élèves entre le restaurant scolaire, les salles de classe et les salles de cours spéciaux durant la journée, c'est-à-dire pendant les heures d'école. Si la passerelle est supprimée les enfants devraient prendre le chemin de la route, ce qui augmente l'insécurité.
2. Au niveau de la rue, effectivement c'est souvent là qu'il y a engorgement avant l'heure du début de l'école, après le début de l'école et entre midi et deux heures avec la circulation des enfants qui vont aussi au centre de loisirs.

**M. Romain Pilloud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous demandions les statistiques des accidents, les voici, sur les 8 dernières années, il y a eu trois accidents impliquant des piétons sur cette route pendant les heures scolaires.

**M. Gaëtan Cousin (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Un dernier élément, nous avons un rôle de prévention, le moment ou un accident arrive c'est trop tard. Nous avons une possibilité de sécuriser ce trajet pour des enfants, je pense qu'il faut le faire, la question ne se pose pas.

**M. Vincent Tschopp (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je voulais juste ajouter que le principe de l'engorgement de la zone où nous ne savons plus très bien où nous en sommes, c'est-à-dire semer le trouble dans l'esprit de l'automobiliste c'est quelque chose qui est déjà passablement utilisé sur la commune. C'est ce qui a été fait à Clarens au carrefour au centre du village, afin de rendre une situation « un peu plus conflictuelle » afin de réduire la vitesse et que les gens ralentissent. Je pense effectivement, que le fait de laisser les élèves traverser, quand ils changent de classe, ils sont de toute façon une quinzaine ou une vingtaine, ils sont en nombre et les gens vont ralentir.
La statistique des 3 accidents sur les 8 dernières années, connaissons-nous la gravité de ces accidents ou s'agit-il d'un enfant qui s'est fait effleurer ? Parce que c'est quand même primordial de savoir de quoi nous parlons.

**M. Lionel Moyard (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite savoir si nous allons continuer les débats de commission encore longtemps, parce que je serai partant pour passer au vote et traiter les autres points.

**M. le Président**
M. Moyard je suis navré, mais c'est le jeu démocratique et je ne peux pas supprimer la parole qui est demandée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Luder
Ajouter au point 1 des conclusions du préavis les sous-points suivants :
1.1) de retirer du projet la construction de la passerelle de liaison tel que décrit au point 4.28 du préavis
1.2) de réduire le montant en faveur du pourcent culturel à 0 (zéro) Frs
1.3) de renoncer à toute démarche visant à instaurer une zone 30 km/heure sur la rue de la Gare
1.4) d'inclure au projet l'étude de la construction d'un dispositif de pacification du trafic par un système de feux intelligents et informatisés synchronisés avec les horaires des écoles

**L'amendement de M. Luder est refusé par 57 NON, 8 OUI et 18 abstentions.**

**M. Fabrice Yerly (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,
Je déclare mes intérêts je fais partie de l'association pro-vélo Riviera.
Le site de l'OFROU[1] fournit une liste de recommandations ainsi que d'exigences légales Suisses en matière de mobilité douce. Les bâtiments d'enseignement sont mentionnés dans la section 2.5.2 du manuel md_g07_stationnementdesvelos-manuel2008, incluant le tableau suivant sur les places vélos à assurer :

| Nombre de places (valable pour de nouvelles constructions) | Primaire | Secondaire / cycle | Gymnase / collège École professionnelle, haute école spécialisée université |
|---|---|---|---|
| Nombre de places pour 10 élèves | 1-3 | 5-7 | 3-5 |
| Nombre de places pour 10 enseignants | 2 | 2 | 2 |

Ces valeurs concernent les classes. Ce bâtiment va en outre accueillir davantage de monde (salles de conférence, APEMS, …). Une partie grandissante de la population va privilégier la mobilité douce à l'avenir. C'est pourquoi les besoins futurs doivent être anticipés dans la conception de bâtiments prévus pour durer de nombreuses années.

Hélas, les plans qui accompagnent le préavis 33/2021[2] ne font nulle part mention, dans le projet, de quelconques places de parcs vélo. Le collège de Montreux Est ne possède aucun parc vélo pour le moment. Il y a bien un espace deux roues, pour 32 véhicules, qui n'est aujourd'hui quasiment jamais utilisé pour y parquer un vélo. Mal placé, mal éclairé, et surtout sans possibilité de sécuriser son vélo, on ne se hasarde pas d'y parquer sa bicyclette ! Ce parc deux roues existant, même en tenant compte des améliorations promises par la municipalité lors de la séance de commission [3], ne possède pas une capacité suffisante pour tenir compte de ces nouvelles classes en plus des classes existantes.

Ce projet d'extension est nécessaire pour donner enfin aux élèves de Montreux Est un accueil digne, les libérer des Portakabin du préau de l'école, et possède beaucoup de qualités. Il me tient à cœur qu'il puisse enfin être réalisé dans un proche avenir. En revanche, il lui manque un élément fondamental, et ce sera trop tard, une fois les murs construits, d'y penser enfin. C'est pourquoi je vous propose l'amendement suivant :

Amendement - Modifier le point 1 des conclusions comme suit :

**« D'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du Collège Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS, un restaurant scolaire et un nombre suffisant de places vélos selon les normes Suisses (incluant la SN 640065). »**

Merci pour votre attention.

[1] :https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/mobilite-douce/guide-de-recommandations.html

[2] : Préavis 33/02

- EPU-COM-03-ENQ-100-00.pdf
- EPU-COM-03-ENQ-100-01.pdf
- EPU-COM-03-ENQ-100-02.pdf
. EPU-COM-03-ENQ-100-10.pdf
. EPU-COM-03-ENQ-100-20.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-30.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-40.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-CAB.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-FEO.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-FSN.pdf
-EPU-COM-03-ENQ-100-PRE.pdf
-EPU-COM-40-AMEX-200-00.pdf

[3] : rapport de la commission du 21.12.2021

*M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.*

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite poser la question à M. Yerly, s'agit-il de normes fédérales ou de recommandations ? Car ce n'est pas la même chose.

**M. Yanick Hess (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je comprends parfaitement les propos de M. Yerly, mais je regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu en commission. Nous aurions peut-être eu un chiffrage plus précis par rapport aux coûts supplémentaires que cela apporterait au Préavis.
Pour ma part, je ne pense pas nécessaire d'approuver cet amendement, la Municipalité devra, de toute façon, revenir avec un plan pour la circulation dans ce quartier et cette question pourrait être abordée à ce moment-là.
Je vous remercie de votre attention et vous invite à refuser cet amendement.

**M. Fabrice Yerly (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à M. Luder, je ne suis pas juriste moi-même, je réponds avec mon interprétation. Le site de l'OFROU est clair en ce qui concerne les recommandations et les valeurs minimales ou exigibles.
Selon mon interprétation, il existe un minimum exigible pour toute nouvelle construction. Il est clair que si nous parlons d'un bâti existant, il nous faudra faire avec et nous n'arriverons peut-être pas à trouver des places, mais lorsque nous parlons de nouvelle construction, à ce moment-là une gamme de valeur (par exemple entre 1 et 3 places pour 10 élèves) est exigible. De savoir si c'est 1 ou 3 places, c'est établi par rapport à des besoins locaux, mais là nous n'en avons aucunes.

**Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense que ce n'est pas seulement une question de loi et de normes imposées, nous parlons d'écologie et de mobilité douce à toutes les sauces pour faire vendre.
Est-ce que c'est normal, en tant que parents, que nous recevions des courriers de la part du collège de Montreux-Est, où sont scolarisés mes enfants, pour dire qu'il est interdit de venir en mobilité douce ? Parce que nous ne savons pas où parquer et les quelques trottinettes qui sont enchaînées au bord de la route, les enfants se font encore gronder parce qu'ils sont venus en trottinette ou en vélo.
Je pense qu'à l'heure où nous parlons de pistes cyclables et d'aménagements coûteux, nous pouvons très bien intégrer un parking à vélos et à trottinettes.

**M. Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Concernant les propos de Mme Dardenne, nous ne savons pas quels sont les courriers que la direction scolaire aurait pu envoyer. Je trouve regrettable si ce type de courrier est transmis aux parents, sans que les problèmes ne soient traités, en amont, avec la commune afin de chercher quelle solution nous pourrions trouver en matière d'équipements, par exemple pour les trottinettes.
J'apprends ce soir ce problème et l'existence de ce courrier et je crois même que ma collègue Mme Pellet n'était pas au courant.
C'est un peu dommage, au niveau du fonctionnement, quand bien même le personnel scolaire n'est pas membre de l'administration communale, cela aurait été profitable d'être informé du problème.
Je tiens à dire que la Municipalité entend prochainement améliorer l'accueil dans le parking existant des deux roues couverts sous les escaliers, notamment avec la pose d'arceaux, afin de pouvoir sécuriser les vélos.
Maintenant, concernant l'amendement en lui-même, la Municipalité voudrait concevoir plus d'infrastructures et répondre à l'ensemble des besoins, mais comme cela a été compris, nous travaillons dans un site très bien situé, mais qui est aussi très contraignant.
C'est pour cela que réaliser, tel que l'amendement le propose, des places de parc vélos à l'intérieur du bâtiment est techniquement faisable, mais cela ne permettrait plus de répondre à l'ensemble des besoins scolaires qui sont identifiés sur ce site.
J'en conviens que certains puissent nous reprocher la pesée d'intérêts, mais nous souhaitons atteindre au maximum les objectifs scolaires dans un premier temps et par la suite nous proposerons, quitte à les adapter petit à petit, des solutions pour le stationnement des vélos.
Cela a été rappelé, les éléments de mobilité à la périphérie du bâtiment ne sont plus dans le préavis et nous reviendrons avec des propositions concrètes. Vous savez qu'il

y a des surfaces qui permettraient de trouver des solutions pour répondre aux besoins et il nous faudra rester attentifs à l'évolution des besoins.
Si vous votez cet amendement, sachez qu'il ajoute, à volume constant dans le bâtiment, des besoins supplémentaires et de ce fait nous ne pourrons plus tout réaliser. Concrètement, si nous créons un parking vélos adapté, il devra être fait au rez et si vous regardez les plans de ce dernier, il n'y a pas d'espace propice pour y créer ces volumes. Si nous souhaitons être rigoureux, il faudrait, dans le cadre de l'amendement, indiquer par exemple, qu'il est souhaité d'avoir des places de parc, mais que nous acceptons de renoncer au restaurant scolaire.
Nous ne pouvons pas maintenir le programme des locaux en ajoutant des locaux supplémentaires à volume constant.
La Municipalité partage la préoccupation des parkings pour vélos. Quand bien même le site est bien centré, qu'il faut que les élèves puissent venir en mobilité douce ou en transports publics. Pour cela, il faut des solutions acceptables et nous reviendrons avec des propositions, mais à l'extérieur du bâtiment.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Au bout, je crois, de 6 heures de séance de commission, je suis étonné qu'un amendement tombe soudainement quelques minutes avant le vote. Je vous propose, comme nous allons enlever ces horribles containers, d'utiliser leur emplacement, cela ferait une jolie place pour faire un parc à vélos et le problème sera réglé.

**M. Fabrice Yerly (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite apporter une précision, je ne pense pas que mon amendement soit, tel qu'il est écrit, si explicite pour déterminer où les placer.
D'argumenter que nous allons sacrifier l'étage du rez pour y mettre des places vélos, c'est le meilleur moyen pour dire « attendez nous n'allons pas y arriver ».
Ce qui me dérange c'est qu'aujourd'hui nous avons un déficit de place sur l'entier de ce collège. Ces fameuses valeurs tabulaires ne sortent pas de nulle part, si la Confédération les a mises dans une norme, ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a des besoins à anticiper.
Ce collège accueille combien d'élèves au total ? Ce qu'il y a c'est qu'il faudra trouver beaucoup de places ailleurs et là nous avons un nouveau bâtiment, nous avons l'opportunité de faire les choses correctement depuis le départ. Sans donner l'indication de l'endroit où il faut les mettre, je trouverais quand même opportun que, dans la conception architecturale et les plans, nous puissions y penser.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

<u>VOTE amendement de M. Yerly</u>
Amendement - Modifier le point 1 des conclusions comme suit :
« D'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du Collège Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS, un restaurant scolaire et un nombre suffisant de places vélos selon les normes Suisses (incluant la SN 640065). »

**L'amendement de M. Yerly est refusé par 28 NON, 25 OUI, 28 Abstentions**

M. le Président ouvre une dernière fois la parole sur le rapport et le préavis. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**
En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2021 de la Municipalité du 19 novembre 2021 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
6. de comptabiliser la participation financière du Canton dans un compte de recettes d'investissement sur le même préavis ;
7. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.00.3312 ;
8. de transférer, en cas d'acceptation du préavis de construction, la dépense relative au crédit d'étude (préavis No 32/2019) sur le présent préavis et de l'amortir selon les règles mentionnées ci-dessus : dans le cas où le présent préavis ne serait pas accepté, cette dépense serait amortie dans les 3 ans, par le débit du compte No 352.00.3312 ;
9. de prendre acte que le présent préavis ne pourra être mis en œuvre qu'une fois un préavis relatif au déménagement des services communaux qui travaillent actuellement dans le bâtiment sus rue de la Gare 30 aura été accepté ;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI, 6 NON, 6 Abstentions**

**5.2 sur le rapport-préavis No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes ». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Pilloud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste soutient pleinement ce préavis municipal, qui répond au postulat de notre collègue Müller.
Il faut relever, avec satisfaction, que tout au long de cette législature, la commune investira de manière conséquente pour mettre aux normes et améliorer nos places de jeux.
Améliorer la convivialité, sécuriser les espaces, pour les très nombreuses places de jeux sur le territoire communal, c'est un investissement pour la qualité de vie et le vivre-ensemble.
Cette première tranche d'investissement est une bonne nouvelle, et avec une exécution prévue pour le printemps 2022 en ce qui concerne la place de jeux de Glion, nous nous réjouissons de la découvrir une fois les beaux jours arrivés.

**M. Olivier Müller (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Tout d'abord, je me réjouis et je ne peux que souscrire aux projets de rénovation et de modernisation des 3 places de jeux tels que proposés dans le rapport-préavis. J'ai également été convaincu lors de la commission de l'opportunité d'étudier la création d'une place de jeu inclusive au Basset, à la double condition qu'elle reste dans des dimensions modestes laissant un espace vert suffisant et qu'elle puisse proposer des jeux spécifiquement destinés aux enfants en situation de handicap.
En revanche, permettez-moi, en ma qualité de postulant de ne pas accepter la conclusion n° 5 du préavis, qui stipule : « *le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé " Places de jeux : état de lieux et perspectives à court et moyen termes* ».
C'est peut-être un détail pour vous mais pour moi ça veut dire beaucoup et je vais donc redéposer l'amendement refusé commission et développer quelque peu mes arguments.
En guise de préambule, je me permets de vous faire part de mon sentiment au sujet des places de jeux pour enfants. C'est une thématique qui selon moi est clairement apolitique, elle ne doit être l'apanage d'aucun parti et en conséquence, dans le plein respect de la séparation des pouvoirs qui caractérise notre fonctionnement, je m'imagine donc et espère que le vote sur cet amendement se fera sans considérations partisanes. La seule question posée est de savoir si vous êtes d'accord ou pas d'accord sur le fait que le rapport préavis réponde au postulat que j'ai eu l'honneur de déposer il y a près de 5 ans, rien, d'autre. Accepter cet amendement ne remettra aucunement en question les autres aspects par ailleurs très positifs du rapport-préavis, que je ne manquerais pas d'accepter lors du vote final.

En ce qui concerne l'affirmation que ce rapport-préavis réponde à mon postulat, mon avis est clair, le présent rapport-préavis n'y répond pas ou du moins que de manière partielle et insuffisante. Si l'état des lieux a bien été fait en octobre 2017 et si l'aspect sécurité est bien documenté, il n'y a en revanche aucune indication ni sur les perspectives à court et moyens termes, ni sur la manière concrète dont la Municipalité pourrait ou voudrait rendre l'ensemble des places de jeux plus attractives et plus conviviales, ce qui était expressément demandé dans ce postulat.
Le rapport préavis fait état de 34 places de jeu sur le territoire montreusien. Ce même rapport-préavis propose la rénovation de 3 places de jeux, l'étude d'une 1 place de jeu et donne des pistes de réflexion concernant 2 autres places de jeux. Ce rapport-préavis ne concerne donc finalement que 6 places de jeux.
Comment est-il possible d'affirmer que ce rapport-préavis réponde au postulat alors même qu'il ne fournit aucune piste de réflexion ni même aucune idée concernant les 28 autres places de jeux de notre commune ? est-ce que les suggestions du rapport in-situ seront suivies ? On n'en sait rien.
Ensuite, je relève que les dépenses d'investissement annexées au préavis de décembre 2021 concernant le plafond d'endettement prévoit 2 millions de CHF pour la rénovation de 10 places de jeux durant cette législature. Premier étonnement : ce montant ne figure nulle dans le rapport-préavis 35/2021 mais a été rappelé en commission par mes propres soins. Deuxième étonnement : il est ressorti de la commission que la Municipalité a estimé ce chiffre de 2 millions comme un chiffre global, un peu comme un « fond place de jeu », à la louche, si j'ose dire. 3ème étonnement : Il ne figure aucune indication sur quelles seraient ces 10 places de jeux rénovées. Dans mon esprit, lorsqu'on provisionne un montant aussi important dans un plan d'investissement, il doit être étayé non pas forcément encore par des projets totalement aboutis, j'en conviens, mais au moins par des intentions clairement identifiées avec estimations de coûts.
Comment est-il possible d'affirmer que ce rapport-préavis réponde au postulat alors que ce montant de 2 millions prévus pour les places de jeux durant la législature ne figure même pas dans le rapport-préavis et qu'on apprend ensuite en commission qu'il n'existe pas de vision sur comment et où seront dépensés ces deux millions ? Il me semble que les montreusiennes et les montreusiens des villes et des villages seraient également intéressés à avoir cette vision.
Et finalement, s'il devait effectivement y avoir d'autres préavis au cours de la présente législature, tous les 1,5 ans comme mentionné dans le rapport, je serais le premier à m'en réjouir.
Cela m'amène toutefois à mon dernier questionnement :
Comment est-il possible d'affirmer que ce 1er rapport-préavis réponde déjà à lui tout seul au postulat alors que d'autres rapport-préavis du même type sont promis en cours de législature et qu'il aurait à ce moment été plus adéquat de proposer cette fameuse conclusion 5 après que 3 ou 4 rapports préavis de ce type aient été acceptés et répondent ainsi ensemble à mon postulat.
Au vu de ce qui précède et comme annoncé, je redépose donc l'amendement déposé en commission, soit
« retirer le point n° 5 des conclusions ».

**M. Nicolas Büchler (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je peux comprendre sur le fond l'argument de M. Müller sur le fait que le présent préavis ne répond pas à son postulat.

En revanche, je pense que l'on peut raisonnablement le refuser pour les bonnes raisons suivantes :

- La municipalité nous présente par le biais de ce préavis et par le plan d'investissement une volonté de développement importante pour nos places de jeux, largement plus ambitieuse que ce qui s'est fait durant les dernières années
- L'état des lieux est fait. Et il est complet. C'était une des volontés du postulat Muller. Pour rappel quant à notre mode de fonctionnement, la réponse à un postulat n'a pas nécessairement vocation à satisfaire complètement le postulant dans ses demandes. La Municipalité a choisi un autre chemin que le postulant et pour le groupe socialiste, elle le fait parfaitement.

Nous vous invitons donc à refuser cet amendement. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Müller
Retirer le point no 5 des conclusions :
~~de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé " Places de jeux : état de lieux et perspectives à court et moyen termes";~~

**L'amendement de M. Müller est accepté par 35 OUI, 31 NON, 15 abstentions**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Olivier Raduljica (SOC)**
En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 35/2021 de la Municipalité du 3 décembre 2021 au Conseil communal relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, ~~à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller: " Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen termes",~~

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le réaménagement des places de jeux :
   a) jouxtant l'hôtel Victoria à Glion (parcelle privée 5720) ;
   b) au Marais d'Avan aux Avants (parcelle communale 4770) ;
   c) du haut de Caux (parcelle communale 6027) ;
2. d'octroyer un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.00 TTC pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens et de comptabiliser cette dépense sur un compte d'attente ;

3. en cas d'acceptation du préavis de la place de jeux du parc du Basset, de transférer cette dépense sur le compte dudit préavis et de l'amortir selon les règles fixées par le préavis ;
4. en cas de refus du préavis, d'amortir cette dépense en une fois par le débit du compte 440.3311 ;
5. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 299'407.- TTC, au maximum ;
6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
7. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.085 « Etabl. état des lieux des aires de jeux» ;
8. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 440.3311 sur une période de 15 ans au maximum ;
9. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou Convention en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 81 OUI, 1 NON, 1 abstention**

**M. François Cardinaux (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je trouve très beau que nous ayons des ennuis techniques, mais quand nous avons un tableau miroir qui n'est pas identique des deux côtés, je trouve qu'au niveau de la démocratie cela ne me semble pas correct. Le résultat, nous sommes tous d'accord, mais ce n'était pas très élégant de voir qu'il y avait un rouge, un vert et que ce n'étaient pas les mêmes. Par principe, je souhaiterais que nous recommencions le vote, que nous n'ayons qu'un seul écran et que ce soit ce dernier qui soit validé, s'il vous plaît.

**M. le Président**
Monsieur Cardinaux, il s'agissait du même écran mais en miroir.

**M. François Cardinaux (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne souhaite pas être formaliste étant donné que le résultat est clair, oublions ma demande, mais s'il est possible de vérifier et régler le problème pour les prochaines séances, car je trouve que c'était peu agréable.

**M. le Président**
J'abonde dans votre sens, nous réglerons ce problème technique.

**5.3 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Romain Pilloud : « Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ». (Rapp. M. Yanick Hess) ;**

M. le Président ouvre la discussion

**M. Léonard Dolivo (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe socialiste est convaincu de la nécessité d'une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture des magasins, comme préconisé dans la motion de notre collègue Romain Pilloud. En effet, la situation actuelle, qui permet

l'ouverture des grandes surfaces tous les dimanches pendant 6 mois de l'année, a quelque chose de démesuré, voire d'irrationnel – et ce même au regard du statut de station touristique de notre ville, que nous ne contestons pas du tout au demeurant. Une telle latitude dans l'ouverture des supermarchés le dimanche, qui constitue une sorte de record, ne répond pas à un véritable besoin – ni à celui des gens qui habitent à Montreux, ni à celui des touristes – et mérite à ce titre un ajustement.

Comme toujours, notre groupe a à cœur la qualité de vie des travailleurs et des travailleuses, qui ne devraient pas avoir à faire le choix de sacrifier leur vie de famille (si tant est qu'on peut vraiment appeler ça un choix), et la préservation des petits commerces, dont il serait faux de prétendre à l'envers du bon sens qu'ils profitent de la concurrence des grandes surfaces. Par ailleurs, cette problématique des ouvertures superflues touche aussi à des enjeux écologiques, parmi lesquels la consommation énergétique et aussi le gaspillage alimentaire. Pour ces diverses raisons, nous pensons qu'il vaut la peine de se pencher sur ce règlement, ceci pour l'adapter de façon pragmatique et dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux importants que je viens de citer. Notons enfin que le texte de la motion a d'abord valeur d'impulsion, témoignant en cela de notre confiance en la Municipalité pour qu'elle mène les choses à bien. En conclusion, le groupe socialiste votera en faveur de la prise en compte de cette motion et vous invite à faire de même.
Je vous remercie, M. le Président, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

**M. Olivier Mark (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous sortons d'une période noire pour les commerces de détail ayant pignon sur rue. Durant la crise sanitaire, les coûts fixes des détaillants traditionnels ont en effet dû être intégralement payés, mais les ventes ont fondu. Les consommateurs ont souvent préféré faire venir la marchandise à domicile, en utilisant les possibilités du e-commerce.
Les boutiques qui adressent leur offre aux touristes en première ligne ont vécu ce calvaire plus durablement que les autres. Certains ont d'ores et déjà disparu. Vous voulez de preuves ? Parcourez les rues montreusiennes, hors de l'hyper centre, et vous verrez de nombreuses vitrines fermées ou en cours de mutation. La faillite est souvent passée par là entretemps.
Si vous voulez voir un scénario encore plus noir, prenez le bus et parcourez les rues de Vevey. La situation y est encore pire, sans aucun tourisme, même intérieur, pour faire vivre les commerçants et leurs employés. L'accueil apporte de la prospérité, pas seulement des désagréments !

Oui, c'est un fait, le commerce de détail traditionnel a dû faire face à une crise sans précédent ces deux dernières années. La flexibilité dont jouissent les tenanciers des points de vente dans notre ville touristique a profité autant aux employés qu'aux patrons, parmi lesquels on compte de nombreux petits indépendants. On peut affirmer avec certitude que c'est cette flexibilité qui a sauvé de nombreux emplois dans notre commune, c'est évident.
Les conditions de travail dans les grands groupes sont par ailleurs souvent régies par des conventions de travail au niveau national, qui ont été conclues dans le cadre de partenariats sociaux spécifiques. Tel est le cas pour la Migros, par exemple. Ces conditions tiennent compte de la situation du domaine de la vente, puisqu'elles ont été négociées par celles et ceux qui sont directement impliqués.
Enfin, et c'est peut-être un des éléments les plus importants, le travail supplémentaire par rapport aux horaires de base est soit compensé, soit rémunéré avec une plus-

value allant jusqu'à 50% pour les heures effectuées le dimanche. Ce travail est par ailleurs une source de revenus très appréciée par de nombreux étudiants, par exemple, qui peuvent gagner quelques sous pour faire face à leur budget, souvent très serré. Pensons à ces jeunes aussi !
En résumé, chers collègues, réduire des horaires d'ouverture des commerces, cela signifie potentiellement supprimer des emplois, pas seulement le dimanche. C'est prendre le risque de priver des étudiants de leur revenu accessoire et c'est entraver le fonctionnement des équipes qui ont trouvé des compromis dans le cadre du partenariat social. Nous vous invitons par conséquent à rejeter cette motion !

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre refusera à l'unanimité la motion déposée, pour les raisons suivantes :
Montreux fait partie des très rares commune de suisse à bénéficier du statut de ville en zone touristique. Ce statut, à notre connaissance, n'est attribué dans toute la Suisse qu'à trois villes : le quartier d'Ouchy à Lausanne, Mendrisio et Montreux.
Il s'agit d'un statut très important pour notre offre touristique, acquis de haute lutte. Toute restriction que nous nous imposerions nous-mêmes par rapport à ce statut nous menacerait, à plus ou moins long terme, de le perdre.
L'attractivité des commerces de notre ville sur le plan touristique et pour nos propres habitants à un effet sur d'autres domaines, notamment la culture. Ainsi, par exemple, les cinémas que nous avons à juste titre décidé de soutenir, bénéficient de l'attractivité de nos commerces et de leurs heures d'ouverture étendues.
Rappelons aussi que le travail le dimanche donne d'importantes opportunités de revenus aux étudiantes et étudiants notamment, pour qui les possibilités de trouver de quoi financer leurs études ne sont pas si nombreuses.
Par conséquent, sachant la surveillance importante qu'exercent de toute manière les syndicats sur les grandes surfaces, nous estimons qu'il est contre-productif de réduire les heures d'ouverture de nos magasins. Je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Pilloud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Précisons d'emblée que la motion déposée et discutée ce soir ne demande absolument pas de fermeture généralisée le dimanche, comme l'a déjà expliqué M. Dolivo et contrairement à ce que prétend M. Mark, qui sous-entend que nous souhaitons pénaliser ou fermer les petits commerces, ce qui n'est absolument pas le cas et je trouve que le rapport le reflète assez bien.
Quant à la Migros, elle dispose bien d'une convention collective de travail (CCT), mais elle n'en porte en réalité que le nom, puisqu'elle n'a aucun partenaire social, aucun syndicat, à qui l'entreprise ferme la porte depuis de très nombreuses années.
La motion est rédigée en termes généraux, afin de laisser une latitude à la Municipalité de travailler sur le meilleur projet qui soit, précisément avec les partenaires sociaux, nous pouvons imaginer les syndicats, la SICOM, etc…
Je précise également que la ville de Lausanne fait une distinction entre les grandes surfaces et les petites, ce qui permet à nouveau de préserver les PME issues du tissu local, parfois fragilisées par la situation sanitaire actuelle. Rien ne nous empêche de faire de même de notre côté.
À l'inverse, les géants oranges, pour ne pas les nommer, n'ont aucunement été fragilisés par la pandémie, leurs bénéfices ont même explosés en 2020 et 2021, mais apportent-ils quelque chose au tissu local ?
Le dimanche, ils sont vides ou presque, mais cela n'empêche pas de créer une distorsion de concurrence face aux petits commerçants.

Il est évidement plus facile pour beaucoup d'aller faire ses achats en gros dans un supermarché que, pour reprendre un terme français, dans une supérette de quartier.
Est-ce vraiment nécessaire de rappeler que les boulangeries par exemples, sont clairement affaiblies depuis de très nombreuses années par cette pratique ?
En dehors du dimanche, ce ne sont évidemment pas les seuls : allez demander aux fleuristes ce qu'ils pensent de la concurrence des centres commerciaux ces dernières années.
La pandémie est, je l'espère comme nous tous, bientôt derrière nous. C'est une occasion en or de permettre un petit avantage aux commerces locaux, qui eux ont souffert pendant la crise, et ne bénéficient pas aujourd'hui d'un effet positif de l'ouverture tardive, ou dominicale systématique de la Migros.
J'aimerais rappeler que pour beaucoup de personnes qui travaillent dans la vente, travailler tard ou le dimanche n'est pas un choix. C'est un élément contractuel, et pour beaucoup, ils/elles auraient tort de faire la fine bouche quand les factures tombent à la fin du mois et qu'il faut bien avoir un job pour les payer.
Car si un·e employé·e, gestionnaire du commerce de détail refuse de travailler le dimanche, les géants oranges lui montreront volontiers la porte.
Avec plus de 95% des vendeuses et des vendeurs opposés au travail le dimanche, cela fait quand même beaucoup de gens du domaine opposé à ces extensions d'horaires, il est dommage que nous ne les écoutions pas.
Pour finir, et je pense évidemment à plusieurs d'entre vous qui partagent mon inquiétude, quel modèle de société veut-on ?
Déjà qu'internet permet de commander 24/24h, 7 jours sur 7, voulons-nous vraiment d'une société qui vit à 200 à l'heure, sans arrêt ?
Voulons-nous continuer à laisser les supermarchés ouvrir, alors que par nature ils consomment énormément d'énergie et qu'il s'agit, pour une très grande partie du personnel, du seul jour de repos de la semaine ? Ne devrions-nous pas considérer que le dimanche est un peu fait pour flâner, pour passer du temps en famille, pour profiter de notre riche vie culturelle, plutôt que de consommer ?
Cette proposition que je vous fais aujourd'hui, elle est sociale, somme-toute écologique et nous permet de nous positionner clairement en faveur du personnel d'un corps de métier particulièrement malmené, tout en protégeant les PME et les entreprises familiales.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Une fois de plus nous avons une proposition de la gauche pur jus, c'est-à-dire que la gauche sait pour nous où est la bien-pensance, quelle est la bonne manière de vivre et comment il faut faire. Tout le reste de la part de la méchante droite, ce sont des conseils et des actes pour paupériser la population et faire tout ce qu'il faut pour que les pauvres travailleurs n'aient rien et soient dégoûtés.
Pour moi il ne s'agit pas du tout de cela, aux arguments que M. Pilloud nous avance, je peux opposer exactement le contraire. D'ailleurs dans ses propres rangs, il y a plusieurs indépendants, et vous avez été élu sur une liste intitulée « PS et indépendants de gauche » il me semble ? Eux qui ouvrent quand ils le veulent et qui n'ont pas eu de problème avec la pandémie, je les vois toujours, je les fréquente pour certains et il ne me semble pas que cela ait changé quoique ce soit pour eux, autrement ils ne seraient plus là.
Pour ma part, je vais refuser cette motion et quant à savoir si j'ai envie d'une société qui vit à 200 à l'heure, il ne s'agit pas de savoir si j'en ai envie ou pas, les choses arrivent et nous en sommes à ce stade, il faut croire que la majorité veut ce genre de société et qui suis-je pour m'opposer à la majorité ? Il faut s'adapter et je pense que

certains y trouvent leur compte, que d'autres ne travaillent pas le dimanche, mais que d'autres trouvent arrangeant de pouvoir le faire ou d'avoir leur partenaire qui a un horaire décalé.
Il y a tous les cas de figures, et pour avoir posé la question à des gens à Montreux qui travaillent dans certains commerces, le tableau n'est pas aussi sombre que vous le brossez Monsieur Pilloud, et l'avis n'est de loin pas unanime.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans nos discussions de groupe et ce soir, un des points qui nous a dérangé depuis le début dans cette proposition, c'est dans le fonds, qu'il y a un peut-être un problème qui est identifié avec la Migros, mais nous avons un peu l'impression que notre statut de zone touristique est prise en otage pour un problème qui concerne un acteur économique sur la commune. Pour nous, s'il y a un problème avec la Migros, il va falloir le régler avec cette dernière, mais en aucun cas, le statut que nous avons acquis de haute lutte, car cela a été un énorme travail à l'époque d'obtenir ce statut, ne doit être remis en cause à cause de ce problème ponctuel, en quelque sorte.
Cette forme vous excuserez le terme, de prise en otage, nous dérange beaucoup et c'est pour cela que nous refuserons la motion.

**M. Olivier Müller (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
La motion ainsi que les débats en commission se sont essentiellement tournées vers l'ouverture dominicale qui concerne concrètement les magasins Migros et Coop du centre de Montreux.
Si M. Pilloud, qui vient de s'exprimer estime qu'il ne s'agit pas de fermer les dimanches alors que cela est expressément écrit dans le texte, je ne vois pas l'utilité de la motion, mais passons.
Je ne vais pas m'éterniser sur le fait que, malgré ce qui a été affirmé en commission, la Migros a bel et bien une convention collective de travail, la CCNT Migros, qui existe depuis 1983.
Je ne vais pas non plus rajouter que le timing choisi pour cette motion semble idéal du point de vue électoral,
Je ne vais pas non plus relever que le sondage Gfk commandé par UNIA et cité dans le rapport date de 2013 et que 9 ans après, il est fort probablement que les mœurs ont largement évolués vers une plus grande flexibilité générale de la société.
Par contre, j'aimerais relever que ce fameux sondage de 2013, sur lequel repose en substance la motion, indique que 85% des personnes interrogées seraient défavorables à travailler plus tard le soir ou le dimanche – plus tard le soir ou le dimanche. Il n'est ainsi pas possible de savoir précisément quelle proportion est défavorable au travail du soir et quelle proportion est défavorable travail du dimanche.
Or, c'est l'un des objectifs principaux de la motion, je cite : « *Mieux protéger le personnel du commerce de détail et ses conditions de travail, en particulier le droit au repos le dimanche* »
Tout d'abord, je ne savais pas qu'on se reposait mieux un dimanche qu'un lundi ou un samedi et ensuite, j'aimerais bien savoir pourquoi est-ce que le motionnaire est si sûr que le personnel de la vente des deux géants oranges montreusiens seraient si fermement opposés au travail du dimanche ?
Je déclare mes intérêts, j'habite au centre ville de Montreux, et la coop située à la rue de la Paix constitue ni plus ni moins que mon rez-de-chaussé. En 2013 cette coop était fermée les dimanches, et puis il y a quelques années, entre Pâques et les vacances

d'octobre environ, elle a ouvert les dimanches, parfois encore 1-2 dimanche durant les fêtes de fin d'année. Alors j'en suis personnellement ravi, et je pense que bon nombre de montreusiennes et montreusiens ainsi que les touristes ou les restaurateurs le sont aussi. Mais là n'est pas le point que je souhaite développer.
Il y a 2-3 ans de cela, lorsqu'un de ces dimanches, je me suis rendu à ma coop, cela a titillé quelque peu mon gène syndicaliste, parce que comme tout bon employé que je suis, je possède un gène syndicaliste qui frétille de temps en temps.
Je me suis posé la question de savoir si le personnel de vente de la coop était content ou pas content ou très mécontent de travailler le dimanche et j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec plusieurs d'entre eux. Le sentiment général est que le travail du dimanche n'a pas l'air d'être un vrai problème et que le cas de la mère de famille qui est obligée de travailler le dimanche contre sa volonté existe, mais constitue clairement l'exception. Le tableau dépeint dans le texte de la motion parait à mon sens bien trop sombre et peu représentatif de la réalité des faits.
Plus récemment, un samedi de décembre 2021 précédent une ouverture dominicale à la coop, je me suis brièvement entretenu avec le gérant de la coop à ce sujet. Il m'a confirmé plusieurs choses :
Il m'a confirmé que le travail du dimanche se fait sur une base volontaire.
Il m'a confirmé que les employés fixes perçoivent un supplément de salaire de 50%.
Il m'a confirmé que généralement deux ou trois étudiants sont employés le dimanche, ce que je peux attester, pour en avoir croisé au Rolex Learning Center lors de mes études en 2019.
J'ouvre une parenthèse : Je trouve étonnant que le motionnaire, qui est un grand défenseur des étudiantes et étudiants de l'UNIL, leur joue ici un mauvais coup en voulant tarir une source de revenus pourtant idéale pour eux. Je ferme la parenthèse.
Et ce samedi dernier 29 janvier 2022, j'ai à nouveau interpellé des membres du personnel de la coop pour reposer les mêmes types de question que celle que j'avais posé à leurs gérant quelques semaines plus tôt. Le son de cloche concorde avec ce que m'a dit le gérant et une impression sincère s'est dégagée de cette brève discussion. Le travail du dimanche se fait effectivement sur base volontaire et fonctionne. Parfois il est vrai, il arrive que par solidarité pour combler les trous, un tournus s'organise spontanément parmi les membres du personnel de vente. Enfin, le fait que certains employés ont envie de travailler le dimanche pour gagner plus a été confirmé par mes interlocuteurs.
En définitive, et l'exemple de la coop l'illustre très bien, la motion, qui entend à la base protéger le personnel de la vente, aurait pour effet d'empêcher l'ensemble du personnel de travailler les dimanches, alors même que cela se fait actuellement sur une base volontaire et intéressée pour un bon nombre d'entre eux.
La motion ne poursuivant au final pas le but auquel elle était destinée, Il ne reste plus grand-chose dans la balance pour procéder à une réelle pesée des intérêts et j'y vois là une raison supplémentaire de rejeter cette motion.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite revenir sur quelques propos qui ont été tenus par mes divers préopinants. Concernant la problématique de savoir si c'est à la Migros ou à la Coop uniquement que nous souhaitons nous adresser par le dépôt de cette motion, c'est bel et bien là le problème, avec le règlement actuel, la commune ne peut pas aller imposer une fermeture dominicale à la Migros et à la Coop.
Le but de notre collègue Pilloud, c'est bel et bien de s'attaquer à ces deux enseignes oranges qui sont ouvertes le dimanche dans notre commune, ce n'est pas d'aller fermer les petites enseignes.

La question électoraliste me fait beaucoup rire puisqu'elle est posée par quelqu'un qui était déjà présent à la dernière législature dans cet hémicycle et qui par conséquent a certainement pu entendre que la question avait déjà été soulevée par M. Pilloud en 2019 sauf erreur.
Alors nous pouvons faire de la politique politicienne et penser que nous sommes en campagne permanente et chaque année, toujours est-il que je ne crois pas que nous puissions faire un procès d'intention à notre collègue Pilloud.
M. Luder, comme d'habitude, vous êtes dans la caricature, il n'y a pas grand-chose d'étonnant jusque-là, pour vous répondre sur le même ton, je vous informerai simplement, que le titre de notre liste aux dernières élections communales n'avait rien à voir avec la raison sociale d'une entreprise, si jamais.
Je vous rappelle la demande faite par M. Pilloud, il demande la modification d'un règlement, nous sommes sur les ouvertures des commerces, avec une classique opposition gauche-droite, pour ma part je prends bonne note que la droite ne souhaite pas favoriser nos artisans et petits commerces, mais bien les grandes enseignes.

**M. François Cardinaux (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je crois qu'au-delà du clivage gauche-droite, au niveau de ce vote c'est quelque chose qui est au plus profond d'entre nous. Nous devons savoir ce que nous désirons et pour moi il faut avoir une certaine liberté, c'est pour cela que j'invoque l'article 136 de notre règlement du Conseil et je demande le vote à bulletins secrets.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense qu'il y a un point pour lequel nous devons vraiment faire attention, si nous étions comme en France avec des grandes surface à l'extérieur des villes, qui aspirent tous les clients, je serais le premier à empêcher ces grandes surfaces d'ouvrir le dimanche. Mais il se trouve que nous avons la chance d'avoir des grandes surfaces qui se situent en plein centre ville et l'effet d'attraction bénéficie absolument à tous les autres commerces. Il est clair et net que si vous poussez le raisonnement à l'extrême, que vous imaginez que les grandes surfaces n'ouvrent plus et n'existent plus, tout le monde sait que tous les autres commerces aux alentours périraient.
Le fait que le côté organique des divers types de commerces soit assez favorable à Montreux, avec justement ces grandes surfaces en centre ville, me paraît éliminer en quelque sorte cet argument selon lequel laisser les grandes surfaces ouvertes ferait mourir les petits commerces. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas comme cela que ça marche. Il faut avoir toute la gamme de l'offre pour que le dynamisme s'installe et c'est la chance que nous avons, dans une certaine mesure, à Montreux.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Puisque je prends des notes ce soir, je prends également note que M. Cardinaux ne souhaite pas que cette question soit traitée de manière transparente, c'est le cas contraire pour ma part, je demanderai d'opposer le vote à bulletin secret au vote à l'appel nominal.

**Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je me permets d'intervenir car j'avais un commerce à Territet, nous parlons de petites entreprises, moi je tiens à dire qu'aujourd'hui quand nous faisons 1 ou 2 enfants dans une famille, ce n'est pas forcément un suisse moyen qui peut travailler le dimanche,

s'il est déjà ouvert du lundi au samedi. Le règlement communal ne permet pas non plus d'ouvrir le dimanche comme cela, il faut demander au canton et ce n'est pas toujours évident. Il est extrêmement compliqué pour un commerce de pouvoir ouvrir le dimanche, pour un petit commerce de proximité qui n'est pas familial. Je serais plutôt pour une équité de traitement, je rejoins l'avis des gens qui disent qu'il y a un statut que nous devons garder à Montreux, c'est-à-dire que pour des touristes, il n'est pas normal de ne pas pouvoir s'acheter un souvenir le dimanche et pour les étudiants de travailler également. Pour les commerçants qui ne sont pas forcément dans des entreprises, même si elles sont petites ou familiales, ce n'est pas juste non plus qu'ils doivent fermer. Je pense que ce serait tout le règlement qu'il faudrait revoir.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
M. Pilloud, si vous voulez activer ma fibre sociale, il faudrait peut-être faire une pétition et si vous avez une cinquantaine de noms de commerçants maltraités, qui sont malheureux, je pourrais apporter mon soutien. Mais une proposition qui sort de nulle part, sans preuve comme quoi il y a de la maltraitance dans ces commerces, cela fait que j'ai de la peine à vous soutenir. C'est pourquoi personnellement je vais vous dire, vote à bulletin secret ou pas, que je vais voter NON.

**Plus de 14 conseillers soutiennent le vote à bulletins secrets.**
**Plus de 9 conseillers soutiennent le vote nominal.**

**M. le Président**
Nous allons voter pour départager ces deux modes de vote.

**M. Yves Depallens (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je m'excuse M. le Président, depuis que nous avons introduit l'informatique, nous sommes tout le temps en vote nominal, quand les conseillers votent vous avez le résultat du vote avec les noms des conseillers.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a une subtile différence avec les votes actuels, car quand le vote est nominal, tous les noms des conseillers avec leurs votes respectifs son notés dans le PV.

**M. Angelo Giuliano (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite juste préciser que l'opposition des deux votes doit avoir lieu à main levée.

M. le Président oppose le vote nominal et le vote à bulletins secrets :
Vote Nominal 31
Vote Bulletins secrets 43
Abstentions 5

**M. le Président**
Afin d'être certain que la technique fonctionne, nous allons faire un test, puis nous passerons au vote des conclusions. Je vous demande de tous voter ce que vous voulez pour ce test. (VOTE TEST 30 OUI, 14 NON, 39 abstentions)

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pense qu'il est important d'expliquer le processus en détail en indiquant que cela ne clignote pas, pour que tout le monde puisse comprendre.

**M. le Président**
Je vous prie d'être attentifs au moment où je déclare que le vote est ouvert et ne vous inquiétez pas si la technique ne s'illumine pas, cela fonctionne et vous pouvez voter.
Nous allons soumettre la prise en considération de la motion de M. Pilloud au vote.

**M. Yanick Hess (PLR)**
En conclusion, c'est par 5 non, 1 abstention et 4 oui, que la commission propose de rejeter la prise en considération de cette motion.

**Suite au vote à bulletin secret, le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la motion par 44 NON, 38 OUI et 2 Abstentions.**

**5.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal ». (Rapp. M. Lionel Moyard).**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. Lionel Moyard (les Verts)**
En conclusion, c'est par 8 voix pour, 1 abstention, 0 opposition que la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler est acceptée

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 65 OUI, 4 NON, 11 Abstentions**

## 6. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

**6.1 No 01/2022 relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera.**
(Date de la commission : lundi 7 février 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Président (Verts) : M. Lionel Moyard
Membres : Mmes ~~Sorraia Dias~~, Ludmilla Grandjean, Carla Silva Borges De Sá
MM. Ihab Al Jundi, Yvan Aubord, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp,

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Sorraia Dias (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a une erreur dans la liste, c'est M. Christian Fürst qui sera présent à cette commission pour le groupe Montreux Libre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 7.1. Motion de Mme Claudia Hischenhuber intitulée "Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique"

**Mme Claudia Hischenhuber (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Plus de 400 vignerons Bio élaborent en Suisse des vins de qualité, plein de caractère et en harmonie avec la nature. Tout près de chez nous, nous avons même des vignes Bio qui sont en main publique, les propriétaires étant l'Etat de Fribourg respectivement la Commune d'Aigle. Les vignobles du Domaine des Faverges de l'Etat de Fribourg sont partagés en deux : une partie certifiée Biosuisse depuis 2015, l'autre partie est en deuxième année de reconversion Bio. La Commune d'Aigle a confié pour le moment une parcelle de ses vignobles à un vigneron Bio qui produit un excellent Chasselas.
Comme vous le savez, les 17 000 $m^2$ de vignoble appartenant à la Commune sont gérés de façon conventionnelle.
En 2021, les réponses à l'interpellation et à la question simple concernant l'utilisation des pesticides dans notre commune de ma collègue Aida Rodman ont été très claires : nous faisons de grands progrès en ce qui concerne l'abandon des pesticides dans les espaces verts, mais en ce qui concerne le vignoble, c'est le statu quo.
Pour rappel : En 2020, considérée comme une année standard, 8 traitements avec des mélanges de 13 substances ont été effectués. On a utilisé 10 pesticides synthétiques, ainsi que la bouillie bordelaise et le soufre, et du pyrèthre pour la lutte obligatoire contre la cicadelle, vecteur de la flavescence dorée. Sans parler des traitements avec le glyphosate, « dans la petite partie du vignoble inaccessible à la faucheuse », comme l'a précisé le Municipal dans sa réponse à l'interpellation. Par contre cet herbicide est banni des jardins et des routes de la Commune depuis des années.
En regardant la situation des 3 parcelles de notre vignoble communal, il faut souligner qu'une parcelle est attenante au Collège Montreux Ouest dont l'adresse postale n'est pas par hasard Chemin des Vignes 12 ! Un bâtiment est carrément entouré de vignes. Donc, de nombreux traitements avec des produits phytosanitaires de synthèse sont effectués à quelques mètres d'un endroit où se tiennent des adolescents pendant bien des heures !
Dois-je répéter tous les arguments contre l'utilisation de certains produits phytosanitaires de synthèse, bien que permis dans notre législation ? Dois-je répéter qu'on vit un appauvrissement lamentable de notre biodiversité et dois-je rappeler les bienfaits pour cette biodiversité des parcelles cultivées en Bio ?
La Municipalité, dans sa réponse en juin 2021 a aussi remarqué qu'elle réfléchit à la possibilité de remplacer une partie du vignoble avec des variétés plus résistantes. Nous ne demandons pas d'abandonner le Chasselas, le Gamaret, le Gamay et tous ces cépages qui donnent aussi d'excellents vins Bio. Mais pourquoi ne pas commencer le processus de la reconversion en culture biologique ? Le passage en exploitation Bio prendra au moins deux ans, mais on n'est pas obligé de demander toute de suite la labellisation Bio, on peut avancer étape par étape, comme l'ont fait beaucoup de vignerons dans le passé ! Et après un passage en Bio, la grande majorité des

vignerons n'a rien regretté, au contraire, ils obtiennent des produits hautement appréciés et compétitifs ! Et même cette année 2021 catastrophique pour notre viticulture n'a pas été forcément plus désastreuse pour les vignerons Bio. Ceux qui ont fait au bon moment leurs traitements permis en culture biologique se sont en partie bien tirés d'affaire.
Par conséquent, je demande avec cette motion à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de cultiver une partie ou toutes les vignes de la commune en culture biologique.
Je vous remercie de votre écoute et je propose que cette motion soit transmise à une commission pour discussion et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.
Les autres motions dont le titre a été déposé ce soir seront développées lors de la séance du 2 mars 2022.

### 7.2. Postulat de Mme Antoinette Loup intitulé “Une croissance infinie est une folie”

**Mme Antoinette Loup (DA)**
Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la municipalité, chers et chères collègues,
Parlons un peu d’urbanisme et d'aménagement du territoire… Cela fait quelques temps qu’il nous est demandé de densifier pour ne pas miter le territoire. Cette densification a pour but, entre autres, de ne pas entamer, petit à petit, les zones naturelles. Prés, forêts, clairières…
C’est avec étonnement et un certain agacement que je vois se faire le projet des Grands Prés. Ces Grands Prés seront bientôt réduits à du béton sous formes d’immeubles, de garages et, pour faire “écolo”, de panneaux solaires.
On entend comme argument que la pression sur le marché immobilier est forte et qu’en créant des logements on diminuera cette pression immobilière. Je ne suis pas convaincue. Cela fait des années que les constructions s'enchaînent, surtout dans la zone de Clarens, et les loyers n’ont jamais été aussi chers.
L’ironie de la situation, c’est que, sur le territoire de notre commune, plus d’un logement sur 4 est inhabité pour la grande majorité de l’année. C’est des placements financiers, des résidences secondaires pour ceux qui peuvent se permettre de posséder deux appartements tandis que le plus grand nombre ne sera jamais propriétaire.
Autre ironie, c’est la commune, propriétaire du terrain, qui choisit de ne pas mettre son terrain privé en zone réservée. Plutôt pratique d’être à la fois propriétaire et d’avoir le pouvoir exécutif, non ?
Qu’on ne vienne pas nous dire que c’est un projet écologique. Du béton, des voitures, des grands logements, c’est de la croissance démographique, économique et un écocide.
Ce projet poursuit l’étalement urbain flou et indifférencié, qui tend à relier Sonzier à Brent, Les Planches à Pertit, et dans ce cas Clarens, Baugy et Chailly. A l’inverse, si l’on devait considérer que de nouvelles constructions sont justifiées, elles devraient venir renforcer les noyaux villageois qui sont une des richesses de notre commune et

se concentrer à proximité des commerces, services et transports publics existants. Le développement de notre commune, s'il devait être jugé nécessaire, devrait être défini dans ce sens par notre nouveau Plan directeur. Une raison de plus pour ne pas poursuivre ce projet dépassé.
Le projet "Cité Radieuse" de notre camarade Zulauf nous paraît lointain. Ce projet appelait à constituer une communauté vivante avec restaurant, terrasse, appartements protégés, petits studios pour les jeunes, locaux publics ouverts aux sociétés locales. Que reste-il de ce projet, sinon qu'il est passablement sacrifié sur l'autel de la rentabilité par voie de densification maximum ?
Pour conclure, nous demandons par ce postulat à la Municipalité de revoir ce projet en tenant compte de la réalité actuelle, des aspirations de nos concitoyens et concitoyennes et de l'urgence climatique. D'abandonner les notions de croissance et de rentabilité pour viser une qualité de vie pour tout un chacun.
Merci pour la prise en considération de mon postulat.

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

### 7.3. Postulat de Mme Anna Krenger intitulé : « Harcèlement de rue à Montreux »

**Mme Anna Krenger (DA)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher·e·s conseiller·ière·s,
Si je prends aujourd'hui la parole pour déposer ce postulat c'est parce qu'en tant que montreusienne, j'ai envie que ma commune se penche sur la problématique du harcèlement de rue.
Le harcèlement de rue est un phénomène de grande envergure dans nos villes et nos villages. Plusieurs enquêtes suisses ont révélé des chiffres impressionnants et effrayants.
En ville de Fribourg par exemple, la Haute école de travail social a mené une étude sortie en février 2021 selon laquelle 4 personnes sur cinq (79%) ont déjà subi un acte de harcèlement de rue dans le chef-lieu fribourgeois.
En 2016, une enquête lausannoise révélait que 72% de femmes entre 16 et 25 ans avaient été confrontées à un épisode de harcèlement durant l'année précédente et pour 50% d'entre elles, cela s'était passé au moins une fois par mois.
Mais qu'entendons-nous par harcèlement de rue ? Je vais reprendre la définition qu'en donne le site internet de la ville de Vevey :
"Le harcèlement de rue consiste en des comportements adressés à des personnes dans des lieux publics, visant à les interpeler verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, irrespectueux, insultants, humiliants, insistants ou menaçants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

Ce phénomène comprend notamment des :

- regards insistants ;
- sifflements ;
- commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire ;
- avances sexuelles ;

- frottements ;
- bruitages, gestes obscènes/dégradants ;
- attouchements ;
- poursuites ;
- remarque/insulte à caractère sexiste, liée à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle ;
- menaces ;
- exhibitionnisme ;
- etc.

Ce sont principalement les femmes et/ou les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement et queer (LGBTIQ+), qui sont victimes de harcèlement de rue. Ces comportements, subis souvent de manière répétée, peuvent rendre les lieux publics hostiles pour ces personnes."

Rappelons tout d'abord que le harcèlement se produit dans tous les milieux sociaux et économiques. Rappelons également que le harcèlement de rue n'est qu'une facette visible des violences sexistes, la plupart se déroulant dans la sphère privée. Rappelons enfin que la plupart du temps, les cas ne sont pas rapportés à la police et que beaucoup de ces incivilités ne relèvent pas du pénal mais ont un impact sur la qualité de vie des citoyen·ne·s.
Qu'en est-il de la situation à Montreux ? Je n'ai pas trouvé de statistiques ou d'études précisément sur notre territoire mais je doute que la situation soit plus réjouissante que dans les autres villes romandes. En tous les cas, je peux vous confier en avoir déjà été victime sur notre commune. Rien de grave, rien de répréhensible pénalement, rien qui justifie une plainte mais juste ce qu'il faut pour générer parfois un sentiment d'insécurité. Juste ce qu'il faut pour emprunter cette rue plutôt qu'une autre en rentrant tard le soir, juste ce qu'il faut pour être déstabilisée pendant une journée en repassant dans sa tête ce que j'aurais pu/dû répondre à mon agresseur. Je pense que plusieurs femmes ou personnes LGBTQI+ ici ont déjà vécu ce que j'évoque.
Être une femme ou une personne LGBTQI+ ne devrait plus être discriminant en 2022. Ces personnes devraient pouvoir exister dans l'espace public sans risquer des insultes ou des violences. Grâce au travail notamment des collectifs féministes et d'associations, une prise de conscience du problème se développe petit à petit au sein de la population. Il faut certes continuer à sensibiliser et faire de la prévention, mais il est également bien de pouvoir offrir, en tant que ville, un soutien aux victimes.
Plusieurs villes romandes ont mis en place des moyens de signalements ne constituant pas une plainte pénale mais permettant aux victimes et aux témoins de rendre compte de ce qu'iels ont vécu. Il s'agit ainsi d'une sorte d'espace de "dépôt de témoignages". Ces sites ou applications donnent la possibilité de remplir un formulaire anonymement décrivant ce qui s'est déroulé ainsi que l'heure et, grâce à une carte, le lieu de l'événement. Cela permet aussi de générer des statistiques locales sur la question. En outre, ces outils offrent, si besoin, la possibilité aux victimes ou témoins d'être contacté·e·s par un·e professionel·le (par exemple un·e travailleur·euse social·e, des collaborateur·trice de la cohésion sociale ou de l'observatoire de la sécurité) afin

d'être écouté·e et accompagné·e. On peut également trouver sur ces plateformes les numéros d'urgences et les contacts d'associations spécialisées dans le soutien aux victimes (LAVI, Fondation Malley Prairie, etc.).
La ville de Vevey a récemment développé Harcèl Vevey, une page active depuis le 13 décembre 2021. En plus de signaler une situation, un entretien avec un·e travailleur·euse social·e formé·e peut être demandé et en fonction des cas observés, une collaboration avec le corps de police et d'autres partenaires publics ou privés est mise en place pour apporter des réponses adaptées.
Cette page a été développée sur la plateforme CartoRiviera, elle serait ainsi disponible très rapidement pour Montreux, si notre commune décidait de l'adopter.
Il existe également une application Eyes Up qui permet de déposer des signalements et témoigner, mais cette dernière ne permet pas d'être contactée en cas de besoin par un·e professionnel·le ni de générer des statistiques locales. Elle permet néanmoins d'observer le phénomène au niveau global.
Actuellement, si l'on va sur le site https://www.signalements-riviera.ch, on peut signaler des cas de harcèlement uniquement si cela s'est déroulé à Vevey. Pour Montreux, ce sont seulement les problèmes de signalisation routière, de chantier, d'éclairage, de place de jeu ou de canalisation qui peuvent être reportés.
C'est pourquoi je me permets, au nom du groupe de Décroissance alternatives, de déposer ce postulat pour que la Municipalité se penche sur la question du harcèlement dans les rues de la commune de Montreux et puisse étudier la possibilité d'adopter l'outil mis en place à Vevey. Il permettrait aux victimes et aux témoins de faire des signalements et d'être accompagné·e·s en cas de besoin.
Je remercie par avance la Municipalité pour la prise en considération de ce postulat.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

### 7.4. Postulat de M. Lionel Moyard intitulé : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants »

**M. Lionel Moyard (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Depuis l'introduction de la taxe au sac et la construction de la déchèterie des Foges, la part du recyclage a bondi dans notre canton et notre commune. Soucieux moi-même de bien valoriser mes déchets, j'ai pu constater qu'un passage régulier par la déchèterie des Foges est presque inévitable.
En effet, si notre commune est bien équipée en points de collecte pour ce qui est du verre, papier et déchets verts, elle ne l'est pas pour les autres matières à valoriser que nous utilisons au quotidien comme le PET, les cannettes d'aluminium, les flaconnages et les boites de conserves.
Même si les deux géants oranges, présents sur les bas de la commune, proposent des possibilités de tri intéressantes, des solutions de proximité font défaut pour beaucoup d'habitants.
Je pense spécialement aux habitants des hauts, ou de Territet, quand bien même de petits commerces subsistent encore dans certains villages, ils ne proposent pas ou peu de possibilités de recycler. Ceux qui vivent en famille et recyclent, peuvent en

témoigner, l'accumulation est très rapide et peu pratique quand on vit en appartement comme la majorité de nos habitants.
Dans un souci de limiter les déplacements motorisés vers la déchèterie des Foges, de désengorger celle-ci, surtout le week-end, et de répondre aux besoins de nombreux citoyens qui n'ont pas de voiture. Ce postulat demande à la municipalité :

1. D'étudier une meilleure et plus grande répartition des écopoints sur la commune, dans un souci d'une offre de proximité aux habitants non motorisés et sans négliger les hauts ou les bas de la commune.
2. Que la nouvelle offre d'écopoints propose le tri du PET, des cannettes aluminium, des flaconnages et du fer-blanc.
3. Que la municipalité mette en place le recyclage des briques à boissons (Tetrapak), comme l'a fait la ville de Lausanne, et étudier son intégration aux écopoints.

Pour argumenter plus loin en faveur de ce postulat :
Certaines de ces matières ont un prix de valorisation intéressant, notamment les déchets métalliques, leur collecte pourrait couvrir une part non négligeable des frais de ramassage.
Ces mesures permettraient aussi d'éviter de nombreux trajets motorisés à Chailly, point de passage déjà très fréquenté sur la commune, surtout pendant les grands évènements. Cela diminuerait les émissions carbones et libérerait du temps pour les habitants.
En renforçant notre taux de recyclage, cela diminue aussi les déchets finaux sortant de la SATOM, dont la mise en décharge finale a un coût élevé, autant écologique que financier.
Enfin, l'offre de déchèterie déjà en place aux déchèteries mobiles déjà en place, continuera de servir surtout pour les objets encombrants, cela incitera plus d'habitants à abandonner la voiture, ce qui est souhaitable dans notre volonté de transition énergétique.
Afin d'en débattre, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour études et rapport et vous remercie pour votre écoute

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

## 8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ruth Bär au sujet de la location d'appartements pour des séjours de courte durée

**Mme Ruth Bär (les Verts)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie la Municipalité pour sa réponse et les clarifications apportées. Permettez-moi quelques commentaires :
Vous indiquez que depuis 2012 seulement 158 autorisations ont été données afin de modifier des appartements en B&B ou en logement de vacances. Nous pouvons nous demander si ces chiffres reflètent la situation réelle ? D'ailleurs nous ne comprenons pas quelle a été l'utilisation préalable de ces appartements modifiés.

Je félicite la Municipalité et leurs services de leurs efforts de vouloir protéger les habitants de Montreux contre les abus de location d'appartement de courte durée. Par contre, nous souhaiterions une information plus pertinente vis-à-vis des habitants et des gérances en ce qui concerne les règles du jeu ! Certes, nous trouvons les informations, si nous cherchons assez longtemps - sous commune de Montreux - travaux et urbanisme - construction et travaux - B&B logement de vacances.
Nous y trouvons les règles existantes comme : l'obligation d'une autorisation de la commune pour la location de B&B ou séjours de courtes durées et surtout que cette autorisation nécessite un accord signé des voisins, ou à défaut qu'une mise à l'enquête est nécessaire.
Selon mes expériences personnelles, ces règles ne sont pas assez connues auprès des personnes concernées. Pour éviter les abus, il me semble que nous pourrions aussi augmenter les contrôles des situations irrégulières, plutôt que de compter sur la dénonciation du voisinage.
Notre commune pourrait même donner l'exemple pour d'autres communes touristiques qui se battent contre le même problème.

- Réponse à l'interpellation de M. José Jorge : « Trafic sur l'avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël »

**M. José Jorge (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse qui me satisfait partiellement, il y a deux points qui mériteraient davantage d'explications. Le premier concerne la responsabilité effective pour la résolution de cette problématique, que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.
Deuxièmement c'est surtout la question des transports d'urgence dans ces situations qui n'est pas abordée et il me semble que c'est important. Je pense que nous aurons l'occasion de traiter cela lors de la commission qui examinera la motion de Mme Jessica Ruedin « sur les plans de mobilité pour les grandes manifestation montreusiennes ».

### 8.1 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée "Tourner à droite cycliste au feu rouge"

**M. Quentin Talon (DA)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher·e·s collègues
Le droit fédéral autorise désormais les cyclistes à tourner à droite au feu rouge sur des intersections répondant à une série de critères strictement définis[1]. La mesure, testée avec succès à Bâle, permet de fluidifier et de sécuriser les déplacements à vélo, tout en facilitant le flux des voitures lors du passage au feu vert. Avec ce signal, le feu rouge devient un « cédez le passage » pour les cyclistes.

Dans les communes alentours, son déploiement a débuté en 2021.
Je me permets dès lors de poser la question suivante à notre exécutif :
- Quels carrefours à feux ont été retenus pour la pose de cette signalétique sur la commune de Montreux
- Est-ce que la commune prévoit d'installer plus de signalétique ?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

**M. Florian Chiaradia, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répond oralement aux deux questions posées :

- *Quels carrefours à feux ont été retenus pour la pose de cette signalétique sur la commune de Montreux*

Une analyse a déjà été effectuée afin de déterminer les carrefours qui pourraient être éligibles pour la mise en place d'une autorisation de tourner à droite conformément aux conditions de sécurité recommandées qui sont celles du canton de Vaud, en l'occurrence de la DGMR et du BPA.
La combinaison du feu rouge et du signal équivaut à un cédez le passage pour les personnes autorisées à obliquer à droite, le cycliste est tenu de laisser la priorité aux véhicules circulants dans l'intersection, ainsi qu'aux piétons qui traversent.
Après consultation de la DGMR, il n'est autorisé d'apposer la plaque, que lorsque des conditions strictes sont remplies, de visibilité, de gabarit et de sécurité.
5 carrefours ont été retenus, dont deux sont déjà opérationnels, il s'agit :
- du carrefour de l'avenue du Casino et de l'avenue Nestlé à l'amont,
- du carrefour avenue des Alpes, avenue Claude Nobs en direction de Clarens.

Trois autres carrefours doivent encore être équipés des marquages et de la signalisation, il s'agit :
- du carrefour avenue Claude Nobs - avenue des Alpes,
- du carrefour Rue Gambetta - Rue du Lac,
- du carrefour route de Chailly - rue du Sacre du Printemps.

- *Est-ce que la commune prévoit d'installer plus de signalétique ?*

Pas en l'état, pour les autorisations de tourner à droite aux feux. Pour de nouvelles autorisations pour tourner à droite aux quelques autres carrefours à feux restant, il est en effet nécessaire de faire évoluer les conditions de sécurité recommandées en modifiant la disposition du domaine public. Par conséquent, ceci ne pourra intervenir que dans le cadre de projets plus importants de réaménagements de l'espace public.
Nous estimons avoir répondu à satisfaction à votre interpellation.

M. Talon est satisfait de la réponse Municipale.

**8.2 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée : « Devoirs surveillés »**

**M. Quentin Talon (DA)**
Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cher·e·s collègues
J'apprenais le 10 janvier par le compte Facebook officiel de la commune de Montreux qu'"*En raison de la situation sanitaire, le Bureau Communal des Écoles de Montreux annule les périodes de devoirs surveillés jusqu'aux relâches scolaires."*
En effet, le canton de Vaud a mis en place, dès la rentrée du 10 janvier, de nouvelles mesures visant à freiner la propagation du virus en milieu scolaire.[1] D'après le communiqué, ces nouvelles mesures sont le masque dès la 5P, les camps et voyages suspendus, les cours de natation suspendus. Elles viennent s'ajouter à une série de mesures déjà en place.
En consultant la FAQ du canton, on y lit que les locaux d'accueil parascolaire et salles de devoirs surveillés sont ouverts[2] et qu'ils sont soumis aux mêmes règles que l'enseignement obligatoire[3].
Ceci va à l'encontre des déclarations du Bureau Communal des Écoles de Montreux.
Sur Facebook, en commentaire, la commune justifie que les activités non essentielles qui demandent de mélanger les classes sont suspendues par demande cantonale. Ne

serait-ce pas la commune qui mélange les instructions ? Il est en effet demandé de ne pas mélanger les classes, mais ceci uniquement pour les évènements festifs[4].
La DGEO m'a confirmé que c'est du pouvoir de la commune de gérer les devoirs surveillés. La commune de Villeneuve, par exemple, a maintenu les devoirs surveillés.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes à notre exécutif :

- Quels éléments ont conduit à la décision d'interrompre le soutien scolaire sous forme de devoirs surveillés ?
- Les devoirs surveillés vont-ils être réactivés avant les vacances scolaires de février?
- Est-ce qu'une solution de substitution a été mise en place ?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

[1] https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/15372i-rentree-du-10-janvier-2022-des-nouvelles-mesures-pour-faire-face-a-la-hausse-fulgurante-des-cas/

[2] https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/informations-destinees-aux-eleves-aux-parents-et-aux-professionnels-de-la-formation-dans-le-canton-de-vaud-coronavirus-covid-19/#c2062474

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/pdf/2022.01.06_Plan_cantonal_de_protection_pour_l_accueil_de_jour_des_enfants_V19.pdf

[3] https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/informations-destinees-aux-eleves-aux-parents-et-aux-professionnels-de-la-formation-dans-le-canton-de-vaud-coronavirus-covid-19/#c2081729

**Mme Jacqueline Pellet, Municipale**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Avant de répondre aux questions de M. l'interpellateur, il est utile d'apporter un certain nombre de précisions quant à l'organisation et la gestion des devoirs surveillés à Montreux.
Monsieur le conseiller Talon a raison de dire que les devoirs surveillés relèvent de la responsabilité communale, tout comme les cantines-restaurants, les transports et les activités parascolaires. C'est lors de la répartition des tâches entre le Canton et les Communes, au moment de l'opération Etacom, avant 2010, que ces éléments ont été établis.
Mais à Montreux, comme dans d'autres communes, une convention a été passée avec l'état pour que ce dernier continue à assumer ces tâches via les établissements de Montreux-Ouest et de Montreux-Est.
Depuis lors, et jusqu'il y a peu, ce sont les établissements scolaires qui assuraient entièrement l'organisation et la gestion des tâches qui auraient dû revenir à la Commune. Je tiens à préciser que c'est, à la demande des établissements scolaires et pour des raisons pratiques de mises en place et de fonctionnement que cette convention avait été établie.
En octobre 2018, le Canton a souhaité dénoncer toutes les conventions scolaires établies avec les Communes.
Montreux a alors demandé de pouvoir échelonner la reprise des tâches, car cette reprise exigeait une réorganisation des services communaux et de possibles engagements pour les effectuer.
Pour faire court, c'est en 2019 que la gestion des restaurants scolaires a été « communalisée » avec l'introduction de l'application « Mon enfant » permettant aux parents une inscription et un paiement direct aux cantines et restaurants.
La direction Cohésion sociale, Familles, Jeunesse a commencé à constituer le « Bureau communal des Ecoles » devant, à terme, être totalement opérationnel pour les tâches scolaires, tâches communales au cours de cette législature.

À la rentrée scolaire 2021, il y a 5 mois seulement, ce sont les devoirs surveillés qui sont tombés dans l'escarcelle communale.
Encore une précision concernant le fait que d'autres communes, M. l'interpellateur cite Villeneuve, ont maintenu cette prestation :

- A Villeneuve, aucun groupe de devoirs surveillés n'a lieu entre midi et 14 heures. Tous ont lieu en fin d'après-midi et l'établissement de la Plaine du Rhône compte 7 groupes en tout et pour tout, contre 73 à Montreux, dont l'organisation est complexe surtout pour une nouvelle équipe du Bureau Communal des Ecoles.

La Municipalité répond maintenant aux questions de M. l'interpellateur :

- *Quels éléments ont conduit à la décision d'interrompre le soutien scolaire sous forme de devoirs surveillés ?*

  Tout d'abord il est à préciser que les devoirs surveillés ne relèvent pas formellement du soutien scolaire qui, lui, appartient aux tâches pédagogiques sous responsabilité des établissements.
  Les élèves fréquentant les devoirs surveillés devraient être capables de les faire seuls, sans aide extérieure. Il ne s'agit pas d'une mesure de soutien scolaire comme telle, mais plutôt d'une mesure permettant aux enfants de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions de travail, dans le calme et sous surveillance.
  Pour la commune, qui a la tâche de mettre en place ces conditions, cela veut dire chaque semaine, comme indiqué, 73 sessions de devoirs surveillés à mettre sur pied, dont 68 à midi et 5 l'après-midi.
  Cela signifie de fait, un « brassage » supplémentaire des élèves de plusieurs classes dans des locaux qui ne sont pas forcément ceux que les enfants fréquentent habituellement.
  Pour ce faire, il y a actuellement un contingent de 48 surveillants et 16 remplaçants, 2/3 environ sont des enseignants titrés.
  Du fait du mélange des élèves, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité festive, il a été décidé, d'entente avec les établissements de suspendre cette activité à la rentrée de janvier tant que la situation sanitaire ne se serait pas améliorée.
  Une échéance de fin de mesures aux vacances de février a alors été fixée et annoncée aux parents.
  En effet, à cause des cas COVID, des quarantaines et des absences touchant élèves et surveillants, il aurait fallu réorganiser les groupes quasiment tous les jours.
  De plus, les devoirs surveillés n'avaient plus de forces de remplacement, qui, elles aussi, étaient touchées par le virus et les maladies saisonnières qui n'ont pas disparus.
  Ce sont deux principes qui ont présidé à la décision de suspension :
  - le principe de précaution pour ne pas aggraver le danger de contamination à l'interne des établissements scolaires, en différant l'organisation normale des devoirs surveillés ;
  - Le principe de réalité ensuite, la Commune ne pouvant plus disposer du contingent normal de surveillants et de gestionnaires des devoirs.

- *Les devoirs surveillés vont-ils être réactivés avant les vacances scolaires de février?*

  Pour les raisons énumérées précédemment, la réponse est non.

- *Est-ce qu'une solution de substitution a été mise en place ?*

  Principalement durant les pauses de midi, des solutions d'occupation pour les élèves concernés ont été prévues :

- Tout d'abord toutes les familles ont été prévenues par courriel. L'information a aussi été diffusée par les réseaux sociaux et le site internet communal ;
- Ensuite, afin que les parents des plus jeunes puissent éventuellement s'organiser et bien que les devoirs surveillés ne soient pas une prestation de garde pour permettre la conciliation travail-famille, l'entrée en vigueur de la suspension a été reculée de deux jours.
- Les restaurants scolaires, APEMS et centres de loisirs se sont organisés pour accueillir tous les élèves concernés jusqu'à 14 heures.

Plus globalement, le dispositif mis en place a aussi permis une réaffectation du travail de certains surveillants, vers des tâches d'accompagnement aux trajets, ou au fonctionnement d'autres structures qui, sans cela, n'auraient pas pu fonctionner.
La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller Talon.

**M. Quentin Talon (DA)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je tiens à remercier la Municipalité pour les précisions et l'historique des conditions qui sont, j'imagine, difficiles pour l'organisation des devoirs surveillés. Il me semble que quelques arguments ne sont par contre pas recevables. Celui du mélange des élèves, vu qu'ils sont quand même accueillis par l'école à titre d'occupation, j'imagine qu'ils courent un peu partout et il y a un contact qui est fait.
J'imagine aussi que d'autres commune ont réussi, elles, à mettre en place une solution de devoirs surveillés, malgré tout.

**8.3. Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée : « Recyclage des briques »**

**M. Philippe Morier-Genoud (SOC)**
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs
La ville de Lausanne a pris l'initiative, dès le 1er janvier 2022, de proposer à sa population de pouvoir déposer ses briques alimentaires (lait, jus de fruit, thé froid, crème, …) dans des conteneurs dédiés, hors sacs poubelles taxés.

Cette action a un objectif double pour les citoyens :
- Ecologique, en donnant la possibilité de recycler spécifiquement les briques alimentaires qui jusque-là devaient être éliminées avec les autres déchets dans les sacs taxés.
- Economique, car cela permet de réduire la quantité des déchets destinés aux sacs taxés, et donc les dépenses qui y sont liées.

Concrètement, la ville de Lausanne mettra à disposition dans les déchetteries de la ville, ainsi que dans 29 déchetteries mobiles, de nouveaux conteneurs, avec une nouvelle signalétique.
Il sera alors possible de séparer et valoriser les 74% de carton qui composent ces briques (transformation en carton ondulé), alors que les 26% restant (fine couche d'aluminium et de plastique) seront brûlés pour fournir de l'énergie.
Il est à noter qu'en Suisse, il n'existe pour l'heure qu'une centaine de points de récolte pour ces déchets. Ce faible nombre est dû à une absence de financement, car la collecte coûte de l'argent.

A Lausanne, l'incinération des déchets représente, avec le traitement des eaux usées, 20% des émissions directes de gaz à effet de serre. Chaque pas, allant dans le sens

d'une diminution de ces émissions, pourrait aussi être envisagé par la Municipalité de Montreux.
La ville de Montreux a signé en 2012 une « Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable ». La mise en œuvre d'une solution concernant la récupération et l'élimination des briques alimentaires permettrait de franchir une étape de plus vers l'objectif climatique qu'elle s'est fixée.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :
1) Y-a-t-il une réflexion à Montreux, ou sur la Riviera, concernant la récupération et le recyclage spécifique des briques alimentaires ?
2) Si oui, quelles sont les mesures, les conditions et le délai de mise en œuvre envisagés ?
3) Si non, quelles sont les raisons de la non entrée en matière sur cette réflexion, ou les limites que la Municipalité trouve à cette proposition ?

**Mme Irina Gote, Municipale**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit à M. l'interpellateur étant donné que vous souhaitez connaître la réflexion sur l'ensemble de la Riviera.

**8.4. Interpellation de M. Christian Fürst intitulée : « Pollution massive de la Baye de Clarens »**

**M. Christian Fürst (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,
1. En me promenant avec mon chien au bord de la Baye de Clarens, à la hauteur de Brent, j'ai découvert une pollution massive de cette rivière, notamment avec des déchets en plastique de toute sorte, mais également d'autres déchets tels que des capsules de siphon à crème.

La pollution concerne les deux bords de la Baye de Clarens, c'est-à-dire, le territoire des deux communes de Montreux et de Blonay - Saint-Légier, ainsi que le lit de la rivière lui-même. Les déchets se trouvent en amont du Pont de Brent, et sur Carto Riviera, on peut localiser les lieux comme suit :

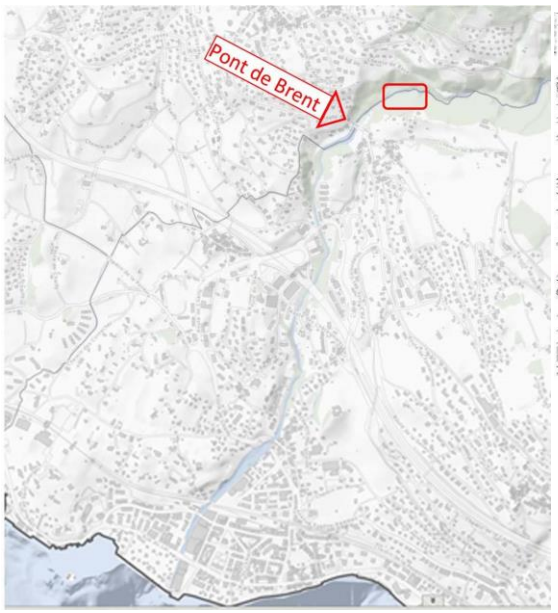


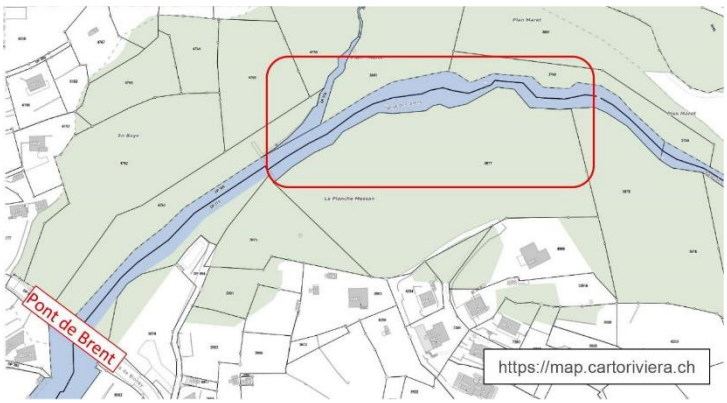

Quelques photos prises témoignent de cette pollution qui nécessite à mon avis une intervention des deux communes :

C’est pourquoi je me permets de poser la question suivante à la Municipalité :

**La Municipalité, a-t-elle connaissance de cette pollution ?**

- Si oui : quand la Municipalité interviendra-t-elle et quelle est la source de cette pollution ?
- Si non : qu’est-ce la Municipalité compte entreprendre et dans quel délai ?

Je remercie d’avance la Municipalité des réponses qu’elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

**Mme Irina Gote, Municipale**
Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,
Je remercie Monsieur l’interpellateur pour ses questions auxquelles je vais répondre de suite :
Il est très appréciable pour les services que parfois les conseillères et conseillers puissent être nos yeux et ainsi nous rapporter les incivilités constatées sur le terrain.
Comme j’ai déjà eu l’occasion de le rappeler lors de la précédente séance du conseil, notre territoire est vaste et varié et il n’est par conséquent pas toujours possible pour nos équipes de terrain de tout voir.
Les interventions de nettoyage le long des cours d’eau se font essentiellement de mars à octobre, avec également de gros efforts qui sont fournis pour l’enlèvement des plantes invasives.
Passé ce préambule, je me permets de répondre comme suite à votre interpellation :
A la question de savoir si la Municipalité a connaissance de cette pollution, je peux vous répondre par la négative.
Renseignement pris cette après-midi, il semblerait que des travaux sur des seuils ont été réalisés en amont de l’endroit concerné. Ces derniers sont en cours de finition. Le chantier était assez conséquent. Les déchets laissés proviendraient-ils des suites de ce chantier ? Nous ne le savons pas à ce stade.
Mais nous allons mener les investigations nécessaires et remettre les lieux propres en ordre, dans les meilleurs délais !
Je remercie donc Monsieur le conseiller, d’avoir porté à notre connaissance cette problématique et j’espère y avoir répondu à satisfaction.

M. Fürst est satisfait de la réponse de la Municipalité.

**8.5. Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Éclaircissements sur la communication Municipale relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir. »**

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Nous avons reçu, avec les autres documents relatifs à la séance de ce soir, une communication Municipale relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.

Il s’agit, ni plus ni moins, d’un des documents les plus importants de la législature.

En effet, après la mise sous cloche de pratiquement tout projet de construction, par le biais des zones réservées, une disposition qui porte une atteinte très lourde au droit de propriété, la seule question qui importe maintenant est de savoir quel est le surdimensionnement actuel du potentiel de construction et quel sera le potentiel de construction à l’avenir sur la commune.

Le calcul de ce potentiel d'habitations/emploi, selon le jargon consacré, définira l'ampleur de l'atteinte définitive aux droits de centaines de propriétaires de terrains.
Ce calcul est le résultat d'un travail confié à un bureau extérieur, mandaté sur la base du préavis 03/2021.

Montreux Libre souhaite souligner les points suivants et poser un certain nombre de questions.
Tout d'abord, nous voulons relever que la présentation du résultat de ce calcul du surdimensionnement et du futur potentiel de construction d'habitations/emplois se fait sous la forme d'une courte communication, sans aucun développement, à un point de l'ordre du jour qui n'autorise pas le débat.

C'est pour dépasser cette impossibilité de débattre de cette communication que nous déposons la présente interpellation.

Montreux Libre s'étonne tout d'abord du manque de détails sur la manière dont a été effectué le calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois. Comment un mandat à 130'000.- peut-il déboucher sur une communication aussi lapidaire ? Nous estimons qu'au vu de l'importance de la question, le conseil aurait eu droit à des explications détaillées et que le rapport du bureau mandaté aurait dû être annexé à la communication.

Nous pensons également qu'au vu de la complexité de la matière, sachant que le conseil va devoir travailler à la mise sur pied du nouveau PACom sur la base de ce calcul de potentiel de construction d'habitations/emplois, une séance d'information aurait pu être proposée, ou devrait être proposée.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1) Allons-nous recevoir le rapport du bureau mandaté ?

2) La Municipalité serait-elle prête à organiser une séance d'information à l'attention des conseillères et conseillers communaux qui souhaiteraient pouvoir comprendre plus en détail les mécanismes et enjeux du calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois.

3) Le cahier des charges de la pré-étude attribuée au bureau mandaté est-il entièrement épuisé avec le rendu synthétisé dans la communication municipale ?

4) La capacité d'accueil de 11'382 habitations/emplois mentionnée en deuxième page de la communication municipale est-elle le résultat des calculs de capacité d'accueil du bureau mandaté ?

5) Selon le chapitre 4 du rapport justificatif selon Article 47 OAT, la capacité d'accueil en 2016 s'élevait à 5'417 habitations/emplois. Ce chiffre est de 5'349 dans la communication municipale. Quelle est la raison de cette différence ?

6) Comment a été calculé le chiffre de surdimensionnement des besoins pour le périmètre :
   - En centre
   - Hors centre

7) Est-il exact que le besoin « en centre » ne peut être établi que dans le cadre du dispositif d'agglomération RiveLac ?

8) Si oui, quelle garantie a la Municipalité que le chiffre de 4'767 habitations/emplois « en centre » restera acquis à la commune de Montreux, sachant que selon nos informations, RiveLac n'assure pas de quota d'habitations/emplois pour chacune des onze communes qui forment l'agglomération ?

9) La Municipalité ayant maintenant un chiffre de surdimensionnement et de potentiel de construction d'habitations/emplois, a-t-elle déjà entamé des démarches auprès du canton pour faire avancer la rédaction du nouveau PACom ?

10) Si oui, quelle est son estimation du temps encore nécessaire pour avoir un premier projet de nouveau PACom ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

**M. Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Certaines questions sont techniques et elles méritent une explication détaillée et développée qui devrait être transmise par écrit. Néanmoins, je comprends, à l'interpellation de M. Gétaz, une certaine frustration et je pense utile de répondre à certaines questions oralement dès ce soir.

En préambule je tiens à rappeler les conclusions de la communication qui annonçait que la Municipalité allait encore vous informer, mais qu'elle le ferait après la présentation de cette étape là et les discussions avec le Canton. Ainsi, je me permets de mettre l'interpellateur en défaut, cette communication n'est pas la plus importante dans ce domaine-là, mais c'est une communication d'étape et des informations détaillées et des possibilités de discuter arriveront ultérieurement.

J'espère que c'est clair et c'est pour cela que je me permets, d'ores et déjà, de répondre de manière succincte à certaines questions, alors que les autres seront traitées, de manière la plus exhaustive possible, dans le cadre des prochains documents que la Municipalité transmettra.

La Municipalité répond aux questions comme suit :

*1) Allons-nous recevoir le rapport du bureau mandaté ?*
Ce rapport vous sera remis lorsqu'il sera finalisé.

*2) La Municipalité serait-elle prête à organiser une séance d'information à l'attention des conseillères et conseillers communaux qui souhaiteraient pouvoir comprendre plus en détail les mécanismes et enjeux du calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois*
La Municipalité n'a pas pris de décision à ce titre. Comme indiqué dans la communication, nous allons prochainement vous expliquer comment nous entendons organiser la suite. Il s'agit ainsi d'une idée qui sera prise en compte par la Municipalité. Elle estime que le refus de la motion de M. Müller en faveur d'une commission permanente d'urbanisme trahissait aussi le souhait de nombreuses conseillères et de nombreux conseillers à pouvoir être informés et participer à ces débats. A titre

personnel, je pense qu'il s'agit donc d'une bonne idée et la Municipalité verra dans quelle mesure elle y donnera suite. A titre personnel, je me ferai un plaisir de de vous présenter toute cette belle matière.

3) *Le cahier des charges de la pré-étude attribuée au bureau mandaté est-il entièrement épuisé avec le rendu synthétisé dans la communication municipale ?*

Comme évoqué en préambule, la Municipalité vous rassure, ce n'est pas le cas. Cette communication n'est pas le rapport et le cahier des charges n'est pas épuisé.

4) *La capacité d'accueil de 11'382 habitations/emplois mentionnée en deuxième page de la communication municipale est-elle le résultat des calculs de capacité d'accueil du bureau mandaté ?*

Oui, ce calcul est évidemment à ce stade théorique et général. Il ne tient pas compte d'un travail spécifique sur les particularités du territoire.

5) *Selon le chapitre 4 du rapport justificatif selon Article 47 OAT, la capacité d'accueil en 2016 s'élevait à 5'417 habitations/emplois. Ce chiffre est de 5'349 dans la communication municipale. Quelle est la raison de cette différence ?*

Pour faire simple, mais nous donnerons une explication le moment venu, il s'agit de mise à jour de ce chiffre et des calculs y relatifs.

6) *Comment a été calculé le chiffre de surdimensionnement des besoins pour le périmètre :*
   - *En centre*
   - *Hors centre*

Je ne suis pas sûr d'avoir compris ce qu'est « le surdimensionnement des besoins ». Toujours est-il que les besoins octroyés à la commune sont issus du plan directeur cantonal, qui attribue des potentiels de développement par région, en l'occurrence l'agglomération Rivelac et que ceux-ci sont ensuite répartis par commune. Ce sont des éléments qui mériteront des explications détaillées que la Municipalité a l'intention de vous transmettre dans les futurs documents.

7) *Est-il exact que le besoin « en centre » ne peut être établi que dans le cadre du dispositif d'agglomération RiveLac ?*

L'ensemble des besoins est défini par le plan directeur cantonal, par agglomération.
Il y a un besoin, que j'arrondis à 20'000 habitants/emplois, qui est reconnu pour l'agglomération Rivelac, mais il ne concerne pas spécifiquement le périmètre du centre. Les communes s'organisent entre-elles pour répartir ce disponible. Je souhaite préciser que les agglomérations doivent se doter d'un plan directeur intercommunal et que normalement quand nous faisons les choses dans l'ordre, c'est ce plan directeur intercommunal qui, lui, va apporter la précision attendue sur la répartition de ce besoin, commune par commune.
Enfin, ce que nous pouvons traduire là-dedans n'est pas spécifique à la zone centre M. Gétaz et qu'effectivement cela passe par l'étape régionale, avant l'étape communale.

8) *Si oui, quelle garantie a la Municipalité que le chiffre de 4'767 habitations/emplois « en centre » restera acquis à la commune de Montreux, sachant que selon nos informations, RiveLac n'assure pas de quota d'habitations/emplois pour chacune des onze communes qui forment l'agglomération ?*

Il s'agit d'explications relativement longues qui sont toujours dans le calcul de comment nous passons de l'agglomération à la commune et que la Municipalité vous

donnera le moment venu. Simplement, il y a un risque que, si une commune ne fait pas son travail suffisamment vite, d'autres communes pourraient « manger sur leur quota » à ce stade-là, il n'y a pas de garantie que ce chiffre reste longtemps à disposition de la commune de Montreux.

9) *La Municipalité ayant maintenant un chiffre de surdimensionnement et de potentiel de construction d'habitations/emplois, a-t-elle déjà entamé des démarches auprès du canton pour faire avancer la rédaction du nouveau PACom ?*

Comme indiqué de manière succincte dans la communication, nous devons faire valider ces chiffres par le Canton et dans ce cadre-là, nous souhaitons discuter avec le canton des étapes suivantes. Quelle exigence est confirmée et comment est-ce que nous allons pouvoir travailler avec eux. Comme l'explique la communication, cette étape-là n'est pas encore réalisée aujourd'hui.

10) *Si oui, quelle est son estimation du temps encore nécessaire pour avoir un premier projet de nouveau PACom ?*

La Municipalité espère avoir un projet à publier en 2024.
J'espère ainsi que la Municipalité a répondu aux questions de M. Gétaz, tout en étant consciente, comme dit en préambule, que certaines de ces réponses méritent d'être développées. La Municipalité entend donner toutes les informations nécessaires pour que ce projet puisse être compris et accepté. Il y a encore beaucoup d'étapes devant nous et la prochaine étape sera de vous faire un retour des discussions que nous aurons eues avec le Canton et de vous présenter la manière dont la Municipalité souhaite avancer dans les études pour le futur PACom.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je prends note que d'autres informations nous serons transmises plus tard.

**8.6. Interpellation de M. Mathieu Ehinger intitulée : « Comm'PACom »**

**M. Mathieu Ehinger (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues.
Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour leur communication au sujet de l'état du surdimensionnement de la zone à bâtir de notre commune.
Je regrette toutefois que celle-ci nous parvienne aussi tard d'autant plus que cette communication soulève plus de questions qu'elle n'en résout.
Voici donc les questions que j'adresse à la Municipalité.

1. Quelles sont les raisons du retard du rendu par rapport au planning projeté dans le préavis 03/2021 ?
2. Peut-on obtenir une copie du rapport du bureau mandaté pour cette étude ?
3. Les besoins attribués à la commune de Montreux dépendent-ils exclusivement du PDCn ou avons-nous une marge de discussion avec le Canton ?
4. Ces besoins proviennent-ils de la réserve attribuée à l'agglomération Rivelac ?
    a. Si oui, comment cette réserve d'habitants/emplois est-elle répartie entre les communes de l'agglomération ? Quelle est la clé de réparation ?
5. Afin de réduire la capacité d'accueil de 6033 habitants/emplois, quelle est approximativement (en %) la réduction nécessaire de la surface des zones à bâtir considérée par le plan de 1972 ?

6. Ce dézonage impactera fortement les propriétaires des terrains concernés, tout en favorisant les propriétaires des terrains non dézonés. Comment la Municipalité compte-t-elle gérer la moins-value foncière de ces terrains ?
7. Les besoins identifiés sont proches de ceux annoncés dans le PGA de 2019. Dès lors le plan proposé en 2019 peut-il être repris et adapté à législation en vigueur ?
8. Les zones à bâtir définies par le nouveau PACom devront correspondre aux besoins prévisibles pour 15 ans. À quelle date correspondra cette échéance de 15 ans ?
9. La Municipalité confirme-t-elle vouloir lancer un appel d'offres en procédure ouverte afin d'être épaulée par un mandataire spécialisé en aménagement du territoire ?
10. Si oui, le cahier des charges pour l'appel d'offres, pour la suite de l'élaboration du nouveau PACom est-il prêt et a-t-il été coordonné avec la direction générale du territoire et du logement (DGTL) ?

N'ayant pas pu transmettre mes questions avant ce soir à la Municipalité, je souhaite que l'on me réponde par écrit.
Merci pour votre attention.

**Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Quand bien même M. l'interpellateur souhaite une réponse par écrit, il revient à la Municipalité de choisir la forme avec laquelle elle entend répondre aux interpellations et comme expliqué précédemment, il nous est important de faciliter le suivi dans les documents. Ainsi, si nous ne souhaitons pas proposer des réponses par écrit à cette interpellation, car nous reprendrons les éléments prochainement, comme annoncé dans la communication. Je pense que cela ne facilitera pas le suivi sur la durée de multiplier les documents et l'essentiel des questions devraient pouvoir recevoir brièvement une réponse ce soir. La Municipalité va donc donner une réponse orale.
Je ne reprends pas le préambule comme pour l'interpellation précédente et je réponds directement aux questions :

1. *Quelles sont les raisons du retard du rendu par rapport au planning projeté dans par le préavis 03/2021 ?*
   Il y a différentes réponses, mais la cause a été la difficulté à mesurer les réserves à bâtir avec le règlement du PGA de 1972, qui, à la différence du PGA de 2019, ne définissait pas des densités et des coefficients d'utilisation du sol, mais était basé sur des distances aux limites à respecter. Cela a imposé un travail supplémentaire.

2. *Peut-on obtenir une copie du rapport du bureau mandaté pour cette étude ?*
   Comme répondu pour l'interpellation précédente, ce rapport n'est pas finalisé à ce jour, mais il vous sera transmis le moment venu.

3. *Les besoins attribués à la commune de Montreux dépendent-ils exclusivement du PDCn ou avons-nous une marge de discussion avec le Canton ?*
   Comme évoqué dans la communication, nous allons prochainement aborder cette question avec le Canton, parce que, comme vous l'avez compris, après avoir fait un effort en termes de toilettage et de réduction des zones à bâtir par rapport au plan général de 1972, nous avons encore un surdimensionnement important. Il faut discuter avec le Canton, voir quel est l'objectif à atteindre. Je vous rappelle les propos de mon prédécesseur, M. Neukomm au sujet de la part incompressible

du surdimensionnement. Est-ce que le Canton va entrer en matière ? il est trop tôt pour avoir la réponse, par contre nous vous confirmons que nous avons l'intention de poser la question pour ensuite pouvoir se déterminer.

4. *Ces besoins proviennent-ils de la réserve attribuée à l'agglomération Rivelac ?*
   Oui

b. *Si oui, comment cette réserve d'habitants/emplois sont-ils répartis entre les communes de l'agglomération ? Quelle est la clé de réparation ?*
   Il n'y a pas une simple clé de répartition, cela dépend aussi des potentiels effectifs à bâtir des différentes communes, c'est quelque chose de relativement compliqué et la Municipalité vous donnera les explications ad hoc dans le cadre des prochains documents qui vous serons transmis.

5. *Afin de réduire la capacité d'accueil de 6033 habitants/emploi, quelle est approximativement (en %) la réduction nécessaire de la surface des zones à bâtir considérée par le plan de 1972 ?*
   Je n'ai pas la réponse, car je ne suis pas sûr d'avoir compris la question. J'imagine que l'interpellateur parle d'un pourcentage en termes de surface, mais je ne vois pas le pourcentage de quoi par rapport à quoi. Actuellement, je souhaite préciser que s'il y a un travail qui a été fait sur plan et qu'il permette de voir des impacts généraux, ce travail a été fait de manière générale et théorique. Il n'est pas à prendre comme un résultat ou un début d'affectation du sol. Il est encore prématuré de rentrer sur des considérations territoriales à ce stade.

6. *Ce dézonage impactera fortement les propriétaires des terrains concernées, tout en favorisant les propriétaires des terrains non dézonés. Comment la municipalité compte-t-elle gérer la moins-value foncière de ces terrains ?*
   Aucune décision n'a été prise à ce stade, car nous ne pouvons pas dire quels sont les terrains concernés. Par contre, la Municipalité peut déjà préciser qu'il n'y a pas d'obligation légale à indemniser les propriétaires concernés. Selon le système de compensation qui a été mis en place dans la loi fédérale, les indemnisations n'existent que s'il y a un dézonage par rapport à un terrain qui a été zoné de manière « valable ». Or les droits à bâtir datent de 1972, soit largement avant la loi sur l'aménagement du territoire de 1980 et à plus forte raison de la version qui contenait ces possibilités de dédommagement. Aucun propriétaire ne pourra faire valoir des droits à bâtir, non utilisés depuis 1972, pour être indemnisé dans le cadre du futur plan d'affectation communal.
   De plus, il n'est pas évident aujourd'hui de dire de manière générale que c'est de la faute de la Municipalité ou de la commune si un propriétaire n'a pas utilisé ses droits à bâtir depuis 1972, mais qu'il avait décidé, pour des raisons qui lui sont évidemment propres, de garder son terrain en réserve.

7. *Les besoins identifiés sont proches de ceux annoncés dans le PGA de 2019. Dès lors le plan proposé en 2019 peut-il être repris et adapté à législation en vigueur ?*
   Il y a d'abord une question politique : est-ce que nous souhaitons le faire ? C'est une question qui devra être traitée par la Municipalité et par votre autorité.
   Ensuite, est-ce que c'est possible ? Sans doute que non ou de manière incomplète, parce que le plan directeur Cantonal fixe des critères en termes de densité à atteindre et certaines zones dans le PGA n'y répondraient pas. C'est le principe

de densifier plutôt que de répartir les droits à bâtir qui doit s'appliquer aujourd'hui. Ainsi, nous ne pouvons pas garantir qu'une partie substantielle du PGA de 2019 reste utilisable, pour autant que cela soit souhaitable.

8. *Les zones à bâtir définies par le nouveau PACom devront correspondre aux besoins prévisibles pour 15 ans. À quelle date correspondra cette échéance de 15 ans ?*
   Le Canton s'est engagé à revoir ces chiffres tous les 5 ans, simplement à ce stade, selon le Canton, lorsqu'une commune est en cours d'élaboration de son plan d'affectation communal, elle peut, s'il n'a pas d'autres références, viser une échéance au 31 décembre 2036. Mais cette échéance est une référence générale, parce que le rythme communal est interdépendant du rythme Cantonal.

9. *La Municipalité confirme-t-elle vouloir lancer un appel d'offres en procédure ouverte afin d'être épaulée par un mandataire spécialisé en aménagement du territoire ?*
   La Municipalité n'a pas formellement pris de décision à ce stade.

10. *Si oui, le cahier des charges pour l'appel d'offres pour la suite de l'élaboration du nouveau PACom est-il prêt et a-t-il été coordonné avec la direction générale du territoire et du logement (DGTL) ?*
    La réponse à la question précédente étant négative, cette question n'a pas de réponse. A plus forte raison, comme nous n'avons pas encore discuté avec le Canton de l'objectif à atteindre, à savoir est-ce qu'un écart entre les capacités et les besoins est tolérable. Tant que nous n'avons pas cette réponse-là, il est difficile d'élaborer un cahier des charges complet. C'est l'une des prochaines étapes sur laquelle la Municipalité va s'atteler dans les meilleurs délais.

J'espère avoir répondu à satisfaction aux questions de M. l'interpellateur.

**M. Mathieu Ehinger (PLR)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci pour ces réponses, je suis partiellement satisfait de ces dernières et je me réjouis de lire les communications suivantes et de pouvoir débattre de ce sujet prochainement.

**M. Tal Luder (UDC)**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une question concernant ce rapport qui a été demandé au bureau Dolci à Yverdon. Nous avons investi CHF 130'000 pour avoir quoi M. Walther ? Car vous nous dites qu'il n'est pas finalisé et qu'il n'est pas encore accessible, mais est-ce que la Municipalité a reçu le rapport de Dolci (c'est celui-ci que je souhaiterais consulter) pour continuer son travail ou alors aucun des deux n'a fini son travail et vous en êtes encore à attendre leur rapport finalisé pour continuer de votre côté ?

**Caleb Walther, Municipal**
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
M. Luder, sauf erreur j'ai répondu à l'une des questions de M. Gétaz, le travail du bureau n'est pas terminé à ce stade, il inclut cette partie de confirmation par le Canton des données étudiées, pour ensuite pouvoir préparer le rapport.
Il n'y a pas de rapport disponible et publié à ce stade. Il y a des cartes, des démarches qui ont été faites, mais le travail du bureau n'est pas fini et les CHF 130'000.- ne sont largement pas encore dépensés.

La parole n’est plus demandée, la discussion est close.

## 9. AUTRES OBJETS S’IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion. La parole n’est pas demandée, la discussion est close.

**M. le Président**
Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l’article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier par la porte du fond ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 23h18, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 mars 2022 **à 20h00** salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

| | |
|---|---|
| Le Président | La secrétaire |
| Vincent Haldi | Céline Morier |

Annexe 1

# Soutenez la relève de la politique suisse

29.11.21

AG

Florentin Saxer <florentin.saxer@dsj.ch>

ven. 26.11.2021 10:58

À :MontreuxBin <commune@montreux.ch>;

Pns. CC + secrétaire CC
Mme Pellet - SFJ
O. Gfeller

Mesdames et Messieurs,
Cher-ère-s intéressé-e-s par la politique,

Le système de milice constitue l'un des piliers de la démocratie suisse. Le système politique de la Suisse repose essentiellement sur l'engagement bénévole de citoyen-ne-s, qui favorisent ainsi la cohésion sociale.

**Le système de milice a besoin de jeunes engagé-e-s**

De moins en moins de Suisse-sse-s sont prêt-e-s à exercer une fonction politique. Les communes, en particulier, ont des difficultés à pourvoir leurs postes politiques. La relève fait défaut. Au vu des défis actuels, il devient toujours plus important de créer **des possibilités de participation pour une jeunesse engagée en politique** et ainsi **promouvoir durablement la relève en politique**.

Nous, la **Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ**, nous engageons en faveur d'un engagement politique efficace des jeunes. En tant que centre de compétences politiquement neutre et orienté sur la pratique, nous promouvons **l'éducation à la citoyenneté et la participation politique** des jeunes.

**L'engagement bénévole des jeunes recèle un potentiel considérable**

D'après les résultats de différents sondages, de nombreux-ses jeunes peuvent tout à fait imaginer s'engager davantage en politique et assumer une fonction bénévole. C'est justement là que nous intervenons. **Nous mettons à disposition des jeunes des outils faciles d'accès pour s'informer et se former au sujet de la politique ainsi que pour s'engager à long terme dans ce domaine**. Nous le faisons notamment à travers la promotion des parlements des jeunes ainsi que les offres d'easyvote et d'engage.

Afin de pouvoir affronter les défis actuels de façon encore plus ciblée, nous dépendons de votre soutien. Vous souhaitez contribuer à renforcer durablement la relève politique ? Nous serions ravi-e-s de recevoir votre don, quel qu'en soit le montant, sur le compte suivant :

**IBAN :** CH11 0900 0000 1210 0434 4
**BIC :** POFICHBEXXX
**Bénéficiaire :** Fédération Suisse des Parlements des Jeunes

Nous vous remercions chaleureusement !

Avec nos meilleures salutations,

**Florentin Saxer**
Mitarbeiter Fundraising | Collaborateur Fundraising | Collaboratore Fundraising

**DSJ** Dachverband Schweizer Jugendparlamente
**FSPJ** Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
**FSPG** Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani
Seilerstr. 9, 3011 Bern
Tel. +41 31 384 08 07

florentin.saxer@dsj.ch